

2025

RAPPORT D'ACTIVITÉ



TABLER DES MATIÈRES

AVANT PROPOS

p. 3

01 L'URPS MÉDECINS ILE-DE-FRANCE : MISSIONS ET FONCTIONNEMENT

p. 4

- 1.1 Les missions de l'URPS médecins Ile-de-France
- 1.2 Le fonctionnement de l'URPS médecins Ile-de-France

02 L'ACTIVITÉ DE L'URPS MÉDECINS ILE-DE-FRANCE EN 2025

p. 9

- 2.1 Promotion de l'exercice libéral
- 2.2 Organisation et dynamisation de l'offre de soins
- 2.3 Analyses et études relatives au système de santé, à l'exercice libéral de la médecine, à l'évaluation des besoins médicaux
- 2.4 Prévention et actions de santé publique
- 2.5 Démographie et besoin de santé des territoires
- 2.6 E-santé
- 2.7 La centrale de référencement
- 2.8 Information et communication

03 L'URPS MÉDECINS ILE-DE-FRANCE, UN PARTENAIRE INCONTOURNABLE

p. 50

- 3.1 ARS Ile-de-France
- 3.2 Collectivités territoriales
- 3.3 Conférence régionale de santé et ses instances
- 3.4 Ordres des médecins d'Ile-de-France
- 3.5 Fédérations de l'hospitalisation d'Ile-de-France
- 3.6 Les usagers

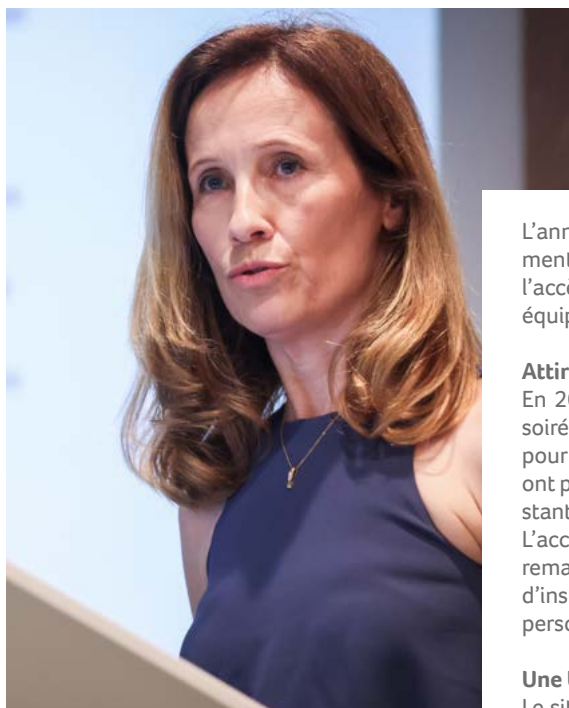
ANNEXES

p. 58

- Annexe 1 : Les élus au 31/12/2025
- Annexe 2 : Les élus dans les commissions de janvier à décembre 2025
- Annexe 3 : Les groupes de travail



AVANT PROPOS



VOTRE URPS TIENT SES ENGAGEMENTS EN 2025

L'année 2025 confirme la dynamique de l'URPS médecins Île-de-France : agir concrètement pour soutenir l'exercice libéral, accompagner les mutations du métier et garantir l'accès aux soins pour tous les Franciliens. Grâce à l'engagement de nos élus et de nos équipes, nous transformons les défis démographiques et structurels en leviers d'action.

Attirer et installer : une priorité de terrain.

En 2025, nous sommes allés à la rencontre de 2 000 étudiants lors de congrès et de soirées d'échanges. Nos initiatives portent leurs fruits car 600 internes ont été accueillis pour découvrir nos dispositifs (dont "2 jours en libéral"), 190 internes et chefs de clinique ont participé à nos soirées thématiques par spécialité et les terrains de stage sont en constante expansion.

L'accompagnement à l'installation, mené avec l'ARS et la Région, affiche une efficacité remarquable : 97 permanences ont permis de conseiller 420 médecins, avec un taux d'installation de 95 %. Post-installation, 144 confrères ont bénéficié d'un suivi juridique personnalisé.

Une URPS connectée et outillée

Le site internet est devenu un carrefour incontournable avec 38 000 connexions sur les offres de remplacements et d'installations. Il propose désormais des ressources enrichies, notamment des podcasts dédiés à la vie professionnelle.

Pour faciliter votre quotidien, notre centrale de référencement continue de négocier des services et équipements aux meilleurs tarifs, accessibles en ligne.

L'expertise au service de votre pratique

Nos commissions thématiques déploient des solutions concrètes sur tous les fronts : en santé publique avec des séminaires en santé mentale, un guide hardi-capacités et une promotion du sport-santé, dans l'innovation avec exploration de l'IA en santé et des solutions e-santé de demain ; concernant la sécurité au cabinet, avec l'organisation de réunions incluant les CDOM/CROM sur la gestion des agressions et remise d'outils de communication pour vos salles d'attente ; l'engagement vers une démarche RSE par le lancement d'une réflexion stratégique et de formations.

Une présence stratégique dans les territoires

L'URPS joue son rôle d'interface auprès des collectivités et des usagers. Nos élus siègent activement dans les CTS et à la Conférence régionale de santé pour porter la voix des libéraux, notamment sur les dossiers sensibles des autorisations de chirurgie cancérologique.

Face à l'urgence démographique, nous avons porté au Sénat en juin 2025 une stratégie novatrice de nomination des internes. Nous maintenons notre vigilance sur le déploiement du SAS, le fonctionnement de la PDSA/PDSES et l'indispensable développement des soins palliatifs.

Démographie, fin de vie, psychiatrie, violences : sur chaque sujet critique, votre URPS médecins Ile-de-France fait preuve de persévérance et de dynamisme pour défendre votre exercice et la santé de nos concitoyens.

Pour le Bureau de l'URPS Médecins libéraux Ile-de-France,
Docteur Valérie Briole
Présidente

2025

01

L'URPS MÉDECINS ILE-DE-FRANCE · MISSIONS ET FONCTIONNEMENT



1.1

LES MISSIONS DE L'URPS MÉDECINS ILE-DE-FRANCE

LES MISSIONS DE L'URPS MÉDECINS ILE-DE-FRANCE SONT DÉFINIES PAR LA LOI DU 21 JUILLET 2009 PORTANT RÉFORME DE L'HÔPITAL ET RELATIVE AUX PATIENTS, À LA SANTÉ ET AUX TERRITOIRES ET PAR LE DÉCRET 2010-585 DU 2 JUIN 2010.

Extrait : Loi du 21 juillet 2009.

L'URPS médecins participe notamment :

1. À la préparation et à la mise en œuvre du **projet régional de santé** ;
2. À l'analyse des besoins de santé et de l'offre de soins, en vue notamment de l'élaboration du **schéma régional d'organisation des soins** ;
3. À l'organisation de l'exercice professionnel, notamment en ce qui concerne la **permanence des soins**, la **continuité des soins** et les **nouveaux modes d'exercice** ;
4. À des actions dans le domaine des soins, de la prévention, de la veille sanitaire, de la gestion des crises sanitaires, de la promotion de la santé et de l'éducation thérapeutique ;
5. À la **mise en œuvre des contrats pluri-annuels d'objectifs et de moyens** avec les réseaux de santé, les centres de santé, les maisons de santé et les pôles de santé, ou des contrats ayant pour objet d'améliorer la qualité et la coordination des soins mentionnés à l'article L 1435- 4 du code de la santé publique ;
6. Au déploiement et à l'utilisation des **systèmes de communication et d'information partagés** ;
7. À la mise en œuvre du **développement professionnel continu**.

Enfin, l'URPS médecins, avec les neuf autres URPS, peut procéder à l'analyse des données agrégées nationales et régionales issues du système national d'informations inter régimes de l'assurance maladie (SNII-RAM) en rapport avec leurs missions.

Les 60 médecins composant l'assemblée générale de l'URPS médecins ont été élus pour 5 ans, le 7 avril 2021, par leurs confrères libéraux installés en Ile-de-France avec un taux de participation de 22.42 %.

Les élus médecins de l'URPS, en plus de leur activité de soin, se mobilisent au quotidien pour témoigner de la réalité de l'exercice des 21 000 médecins libéraux franciliens.



**AUX RÉSULTATS DES ÉLECTIONS DU 7 AVRIL 2021,
LA COMPOSITION DES COLLÈGES ÉTAIT LA SUIVANTE :**

		COLLÈGE GÉNÉRALISTES 30 MEMBRES	COLLÈGE SPÉCIALISTES 30 MEMBRES	TOTAL DES SIÈGES 60 MEMBRES
1.	MG France	8 SIÈGES	-	8 SIÈGES
2.	CSMF	7 SIÈGES	5 SIÈGES	12 SIÈGES
3.	Avenir Spé	-	8 SIÈGES	8 SIÈGES
4.	UFMLS / LE BLOC	5 SIÈGES	12 SIÈGES	17 SIÈGES
5.	FMF	5 SIÈGES	2 SIÈGES	7 SIÈGES
6.	SML	3 SIÈGES	3 SIÈGES	6 SIÈGES
7.	UC	2 SIÈGES	-	2 SIÈGES

Au sein de l'assemblée, chaque membre a la liberté d'adhérer à un groupe de son choix.

Cette adhésion est facultative et exclusive et tout membre adhérent à un groupe a la possibilité de s'en retirer à tout moment. Chaque groupe désigne en son sein un président. Chaque groupe auquel adhèrent au moins cinq membres de l'URPS dispose des moyens matériels lui permettant d'assurer la coordination de ses membres et la continuité avec ses mandants.

En 2025, les groupes en fonctionnement au sein de l'URPS sont :

- UFMLS, présidée par le Docteur Philippe PIZZUTI
- CSMF, présidée par le Docteur Georges SIAVELLIS
- SML, présidé par le Docteur Mardoché SEBBAG
- MG FRANCE, présidé par le Docteur Richard HANDSCHUH
- FMF, présidée par le Docteur Bernard HUYNH
- LE BLOC, présidé par le Docteur Patrick SIMON LANEUVILLE
- AVENIR SPE, présidé par le Docteur Luc SULIMOVIC

1.2

LE FONCTIONNEMENT DE L'URPS MÉDECINS ILE-DE-FRANCE

1.2.1 Les instances décisionnelles

L'URPS MÉDECINS ILE-DE-FRANCE DISTINGUE DANS SON ORGANISATION LES INSTANCES DÉCISIONNELLES DES INSTANCES DE CONCERTATION ET DE MISE EN ŒUVRE DES ACTIONS.

L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ET LE BUREAU

À la suite des résultats aux élections d'avril 2021, l'assemblée générale de l'URPS médecins Ile-de-France réunie le 3 juin 2021 a élu pour une période de cinq ans le bureau comme suit :

LE BUREAU DE L'URPS MÉDECINS ILE-DE-FRANCE

Docteur Valérie BRIOLE
Présidente

Docteur Bertrand de ROCHAMBEAU
Vice-président

Docteur Mardoche SEBBAG
Vice-président

Docteur Nathalie LEROY
Secrétaire générale

Docteur Luc SULIMOVIC
Trésorier

Docteur Bernard ELGHOZI
Trésorier adjoint

Docteur Natacha REGENSBERG de ANDREIS
Secrétaire générale adjointe

Docteur Éric TANNEAU
Secrétaire général adjoint

Conformément à la loi, quatre des membres du bureau sont issus du collège réunissant les médecins généralistes, et quatre du collège réunissant les autres médecins spécialistes.

L'assemblée générale, ses 60 membres, votent et suivent les axes stratégiques d'actions sur proposition du Bureau.

L'assemblée générale fixe les orientations budgétaires de l'union. En 2025, l'assemblée générale de l'URPS médecins Ile-de-France s'est réunie à deux reprises.

Le bureau se réunit aussi souvent que l'intérêt de l'URPS l'exige, sur convocation de son Président ou à la demande d'au moins la moitié de ses membres. Le bureau exécute les décisions prises en assemblée. Il envoie à l'étude des commissions ou des collèges les questions qui nécessitent un examen et recueille leur avis et administre les affaires courantes de l'URPS.

En 2025, il y a eu 40 réunions de Bureau URPS.

COMMISSION DE CONTRÔLE

La commission de contrôle est annuellement élue par l'assemblée générale.

Elle désigne en son sein un rapporteur.

La commission de contrôle agit conformément à l'art R 4031-41 du décret du 2 Juin 2010 et transmet son rapport au plus tard 45 jours après l'arrêté des comptes annuels par le bureau.

Les membres de la commission de contrôle sont tenus au devoir de réserve jusqu'à la présentation des comptes à l'approbation de l'assemblée générale.

La commission de contrôle s'est réunie 2 fois dans l'année 2025.

COMMISSION RÈGLEMENT INTÉRIEUR

La commission du règlement intérieur est composée de 2 membres nommés par chaque groupe. et se réunit, s'il y a lieu, pour préparer une modification du règlement à présenter en assemblée générale.

1.2.2 Les instances de concertation et de mise en œuvre des actions

Soucieuse du maintien d'une pleine implication des élus de la profession dans les travaux, le Bureau de l'URPS Médecins Ile-de-France a structuré le fonctionnement de l'URPS en créant des commissions. Ces commissions permanentes ou temporaires sont chargées de faciliter le fonctionnement de l'URPS ou d'examiner les questions qui relèvent des initiatives propres à l'URPS.

Les commissions ont un rôle de conseil et d'étude dans des thématiques transversales et / ou propres à chaque collège telles que définies par les dispositions du décret n° 2010-585 du 2 juin 2010 relatif aux unions régionales de professionnels de santé.

Elles sont coordonnées par deux membres de l'URPS désignés par le bureau, en concertation avec les collèges, pour les commissions qui en dépendent.

Ceux-ci peuvent être renouvelés en cours de mandat.

Les commissions thématiques

Commission « santé publique » coordonnée par :

D^r Marc ROZENBLAT / D^r Sylvie ROYANT-PAROLA

Commission « communication » coordonnée par :

D^r Grégory LENCZNER / D^r David SCHAPIRO

Commission « organisation et coordination des soins » coordonnée par :

D^r Rachida INAOUI ROZE / D^r Jean-Marc SPIRA

Commission « démographie médicale et besoins des territoires » :

D^r Bernard HUYNH / D^r Arnaud SAADA

Commission « e-santé » :

D^r Laurent de BASTARD / D^r Philippe PARANQUE

Commission « exercice au quotidien » :

D^r Philippe PIZZUTI / D^r Daniel SCIMECA

La coordination des actions URPS

Pour coordonner les travaux des commissions, les coordonnateurs des commissions peuvent être invités par le bureau autant que de besoin.

Le bureau collèges, constitué des huit membres du bureau simple et des coordonnateurs des commissions collèges, s'est réuni à 3 reprises au cours de l'année 2025

Les commissions Collèges

Le décret n° 2010-585 du 2 juin 2010 relatif aux unions régionales de professionnels de santé prévoit au sein de l'URPS médecins que chaque collège puisse définir un programme de travail propre. Afin de définir les propositions d'action spécifiques à chaque collège, qui peuvent être proposées chaque année à l'assemblée générale lorsqu'elle vote son plan d'action, des commissions propres aux collèges sont mises en place par le bureau :

Commission collège généralistes coordonnée par :

D^r Jean Paul HAMON / D^r Richard HANDSCHUH

Commission collège spécialistes coordonnée par :

D^r Sophie BAUER / D^r Elie WINTER

Une fraction du budget annuel de l'Union est mise à la disposition des collèges pour la mise en œuvre de leur programme de travail propre. Cette fraction est déterminée par l'assemblée de l'Union après avis de chaque collège. La fraction du budget mise à la disposition des collèges a été fixée à 15 %.

Les groupes de travail

L'URPS médecins a également mis en place des groupes de travail sur certaines thématiques, avec des regards croisés sur les pratiques et le rôle des différentes spécialités concernées.

Groupe jeunes médecins généralistes

coordonné par : D^r Geneviève RICHARD

Groupe jeunes médecins spécialistes

Groupe plateaux techniques lourds (PTL)

coordonné par : D^r Antoine SOPRANI

Groupe équipes de soins spécialisées (ESS)

coordonné par : D^r Patrick ASSYAG

Groupe permanence des soins ambulatoire (PDSA) et service d'accès aux soins (SAS)

coordonné par : D^r Jean-Marc SPIRA

Groupe communautés professionnels territoriales de santé (CPTS)

coordonné par : D^r Bernard ELGHOZI

Groupe responsabilité sociétale des entreprises (RSE)

coordonné par :

D^r Patrick SIMON-LANEUVILLE

02

**L'ACTIVITÉ
DE L'URPS
MÉDECINS
ILE-DE-FRANCE
EN 2025**



2.1

PROMOTION DE L'EXERCICE LIBÉRAL

2.1.1 Les rencontres avec les internes et jeunes diplômés



EN 2025, L'URPS A PRÉSENTÉ LES INFORMATIONS SUR L'INSTALLATION ET L'EXERCICE LIBÉRAL LORS DES 22 ÉVÉNEMENTS SUIVANTS :

- **Le congrès de médecine générale (27-29 mars)** où 317 internes ont bénéficié d'un entretien individuel avec l'URPS médecins sur leur projet professionnel et ont été informés des dispositifs d'accompagnement à l'installation et des aides du protocole ARS / URPS. L'URPS médecin a également animé une séance plénière sur la mise en œuvre concrète de la réforme du DES et l'accueil des Docteurs Juniors avec 350 participants et un atelier sur les leviers à l'installation avec 50 participants.
- **2 soirées du SRP-IMG** avec les internes de médecine générale les 20/05 et 13/11
- **2 séminaires "Entrées dans la vie professionnelle"** avec les internes de médecine générale les 11/04 et 28/11
- **7 soirées libérales de l'URPS médecins destinées aux internes et jeunes médecins :** Dermatologie (22/01), Anatomopathologie (04/03), anesthésie réanimation (09/04), cardiologie (22/05), endocrinologie (07/10), ophtalmologie (15/10), biologie médicale (09/12)
- **2 journées de rentrée des internes franciliens** les 22/09 et 29/10 organisées par ses partenaires, le SRP-IMG et le SIHP.
- **1 soirée de rentrée des nouveaux chefs de clinique, assistants et nouveaux installés** le 20/11 organisé par le syndicat jeunes médecins
- **1 colloque des futurs généralistes franciliens** le 14/06 avec les internes de médecine générale (SRP-IMG)
- **La journée de médecine générale** du 24/05 organisée par la Fédération Collèges des Généralistes Enseignants (FCGE Ile-de-France)
- **5 réunions de présentation du dispositif contrat d'engagement du service public (CESP)** auprès des facultés de médecine

AU TOTAL, CE SONT PLUS DE 2000 JEUNES MÉDECINS QUI ONT ÉTÉ RENCONTRÉS EN PRÉSENTIEL.

Entretien avec une interne lors du Congrès de médecine générale en mars 2025.



2.1.2 Site de l'URPS et plateforme d'annonces Mon URPS

L'URPS propose une information permanente et mise à jour de toutes les étapes de l'exercice en libéral et en particulier de l'installation. C'est également un lieu d'échanges intergénérationnels, par le biais de Mon URPS, plateforme de petites annonces d'offres et de demandes de lieu d'exercice, d'association, de cession et de remplacement.



LA PLATEFORME DE PETITES ANNONCES ENTRE MÉDECINS

Au 31 décembre 2025, 1 485 annonces sont actives sur le site et 668 ont été archivées sur l'année.

EN 2025, PLUS DE 38 000 VISITES ont été réalisées sur la plateforme d'annonces URPS pour un total d'environ 84 000 vues. Les liens réguliers tissés entre l'URPS et les représentants des internes en médecine garantissent un lieu d'échange intergénérationnel.

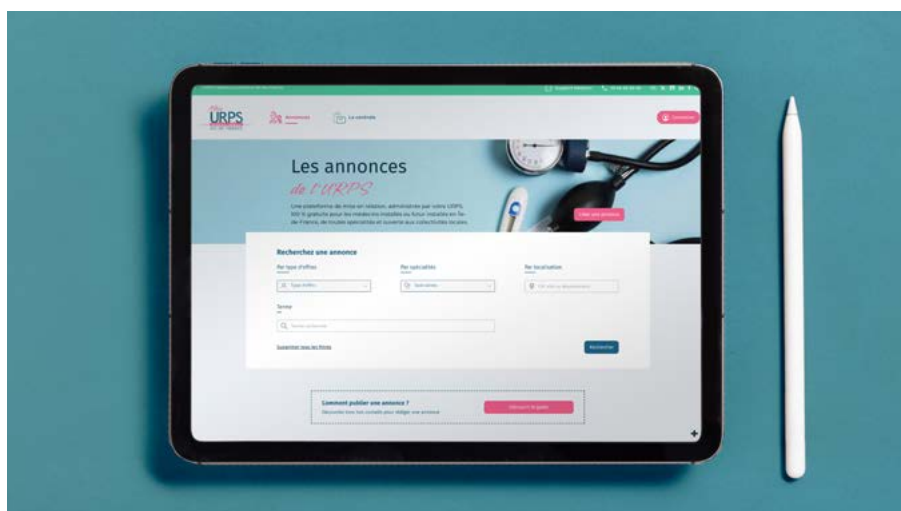
Les annonces se répartissent ainsi :

- 333 offres de remplacement**
- 498 offres d'installation**
- 231 offres à destination des jeunes** (Job de carabin, Adopte un Doc et 2 jours en libéral)

PAR AILLEURS, 423 ALERTES ONT ÉTÉ ACTIVÉES POUR ÊTRE NOTIFIÉ DE NOUVELLES ANNONCES POSTÉES CORRESPONDANT À UNE RECHERCHE.

L'INSTALLATION EN LIBÉRAL

La rubrique "Mon installation" regroupe les informations utiles à l'installation des médecins en libéral en Ile-de-France. On y trouve les démarches à entreprendre et les conseils pour s'installer, les permanences locales d'aide à l'installation dans les huit départements avec un formulaire d'inscription et des témoignages vidéo de médecins récemment installés.



 **CONSULTER LES ANNONCES**

LA PROMOTION DES SERVICES DU SITE

La promotion des informations du site sur l'exercice libéral est assurée par :

- des **newsletters** adressées chaque mois aux médecins installés et aux remplaçants,
- une **présentation directe** aux étudiants, internes, chefs de cliniques assistants et remplaçants lors d'événements organisés ou en partenariat avec l'URPS.

L'URPS a également établi des partenariats pour la promotion de la plateforme petites annonces avec :

- ARS Ile-de-France : L'Agence régionale de santé met en avant les offres de remplacement de notre plateforme d'annonces sur le site des choix de stage des internes, sur laquelle se connecte chaque interne a minima tous les 6 mois.
- SIHP, SRP-IMG et les associations d'étudiants des facultés franciliennes : reprise de nos événements sur l'ensemble des réseaux sociaux partenaires.

Les newsletters pour la promotion de la plateforme d'annonces : 22 newsletters en 2025

En 2025, l'URPS a diffusé trois types de newsletters pour promouvoir la plateforme d'annonces et les permanences locales d'aide à l'installation :

✓ Trouver un remplacement

5 newsletters dans l'année, à 5 jours d'intervalle pour les installés (16 400 personnes) puis pour les remplaçants et internes (10 400) ;

✓ Où s'installer en Ile-de-France ?

Les annonces du moment :

A l'attention des remplaçants, internes et médecins installés, soit auprès de 27 000 médecins franciliens, l'URPS a adressé :

- 4 newsletters régionales présentant des annonces de toute la région ;
- 8 newsletters départementales présentant les annonces d'un département. Ces newsletters sont précédées 5 jours avant par un appel à poster une annonce adressé aux médecins installés.

✓ Newsletter en amont des soirées libérales

Avant les 7 soirées libérales organisées en 2025, les médecins installés dans cette spécialité ont été invités à poster leur annonce sur le site.

2.1.3 Actions en faveur de l'installation faisant l'objet de CPOM avec l'Agence régionale de santé

L'URPS Médecins Ile-de-France et l'ARS ont signé un protocole engageant un partenariat global sur 5 ans de 2022 à 2027.

Ce partenariat ARS – URPS Médecins s'inscrit dans le cadre de la loi HPST du 21 juillet 2009 qui rend possible la signature de contrats pluriannuels d'objectifs et de moyens (CPOM) entre l'ARS et les URPS.

En matière de promotion de l'exercice libéral et d'accompagnement à l'installation les objectifs prioritaires sont :

- Aller vers les jeunes médecins
- Les aider dans leurs choix d'installation: Permanence locale d'aide à l'installation
- Les accompagner dans leur première année d'exercice: Accompagnement à la gestion entrepreneuriale

Ces actions sont pilotées par l'URPS Médecins en association avec l'ensemble des partenaires départementaux et régionaux concernés.

CPOM URPS / ARS : ALLER VERS LES JEUNES MÉDECINS (ANNEXE 1 DU PROTOCOLE ARS-URPS)

L'objectif de cette action est de contacter les médecins diplômés en Ile-de-France pour les informer des projets existants dans les territoires franciliens et leur proposer un accompagnement à l'installation.

- ✓ Promouvoir l'exercice libéral auprès des jeunes médecins non installés
- ✓ Faire connaître l'étendue du territoire francilien et la variété des milieux où il est possible d'exercer (urbain, rural, semi-rural)
- ✓ Faire connaître l'URPS auprès de la cible, comme la référence pour l'accompagnement à l'installation en libéral
- ✓ Faire connaître notre plateforme d'annonces aux médecins déjà installés sur le territoire

Une campagne est menée par newsletter et phoning auprès du fichier d'internes en médecine en Ile-de-France et de médecins remplaçants (14 503 contacts mails) :

Quatre newsletters régionales ont été diffusées en 2025 :

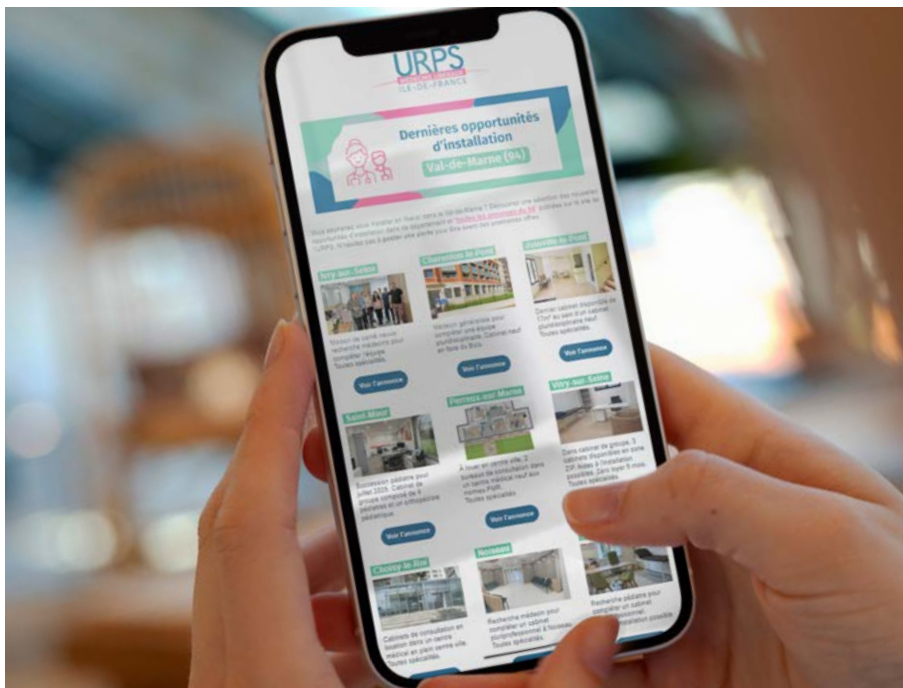
- Mise en avant des nouveautés suite à la refonte de la plateforme d'annonces
- Envoi aux médecins installés et aux remplaçants et internes d'Ile-de-France

Huit newsletters départementales ont été adressées, aux caractéristiques suivantes :

- Mise en avant de 9 opportunités d'installation dans le département
- Sélectionnées sur notre plateforme d'annonces
- Dans des secteurs et avec des types d'exercice différents
- De différentes spécialités médicales

Bilan de la campagne 2025 :

- 144 736 mails diffusés vers la cible jeunes médecins
- Taux d'ouverture moyen : 53,2 %
- Nombre de clic moyen : 294 en moyenne par newsletter



CPOM URPS / ARS : LES PERMANENCES LOCALES D'AIDE À L'INSTALLATION (ANNEXE 2 DU PROTOCOLE ARS/URPS)



Calendrier et inscription en ligne

Les permanences locales d'aide à l'installation ont pour mission d'aider les médecins dans leurs choix d'installation en libéral en les conseillant et en répondant à leurs questions de manière personnalisée.

Organisées une fois par mois dans chaque département, elles permettent aux médecins qui le souhaitent de rencontrer, lors d'un entretien individuel de 30 à 45 minutes, **les interlocuteurs principaux du parcours de tout nouvel installé, à savoir :**

- La caisse primaire d'Assurance maladie
- L'Agence régionale de santé et sa délégation territoriale
- Les Conseils départementaux de l'Ordre des médecins
- Les élus et les services de l'URPS médecins

Il s'agit ainsi d'une aide confraternelle et administrative, permettant aux professionnels de santé d'obtenir toutes les réponses à leurs questions relatives à leur projet d'installation.

Les chiffres 2025

97 permanences

ont été organisées dans les 8 départements d'Ile-de-France en visioconférence (84 en 2024, 90 en 2023, 98 en 2022)

420 médecins

ont été reçus en permanence, soit un pic de fréquentation en 2025 (306 en 2024)

Les médecins généralistes ont représenté 54% des médecins reçus (contre 53% en 2024).

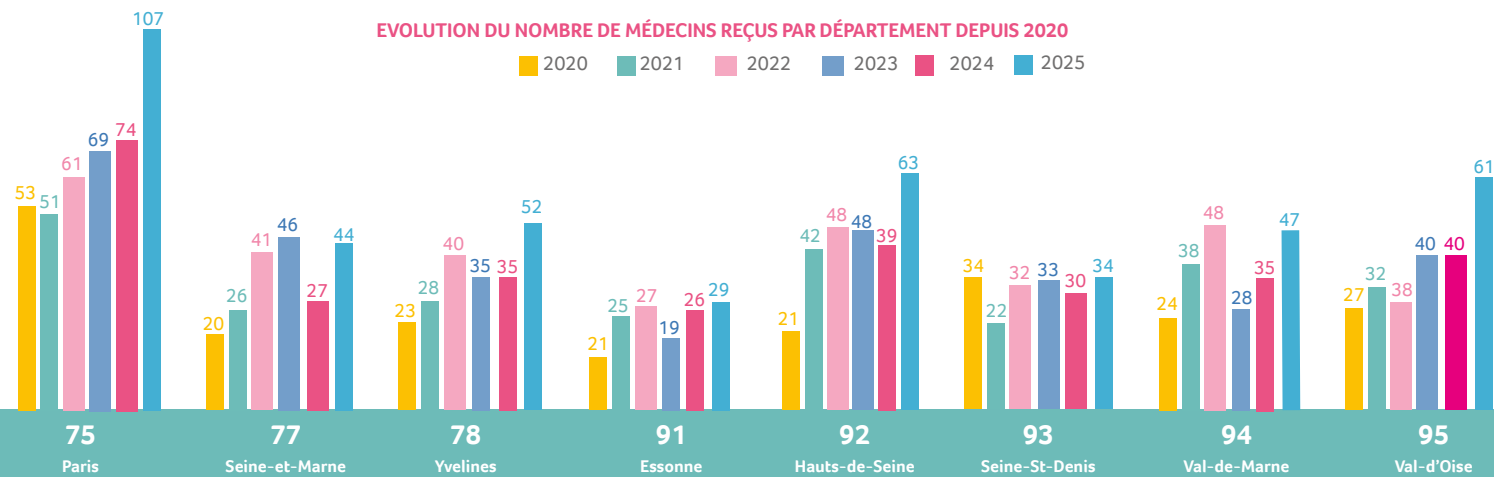
95 %

des médecins souhaitant s'installer en 2025 ont concrétisé leur installation.

100 %

des médecins reçus sont satisfaits de la permanence locale d'aide à installation.

EVOLUTION DU NOMBRE DE MÉDECINS REÇUS PAR DÉPARTEMENT DEPUIS 2020



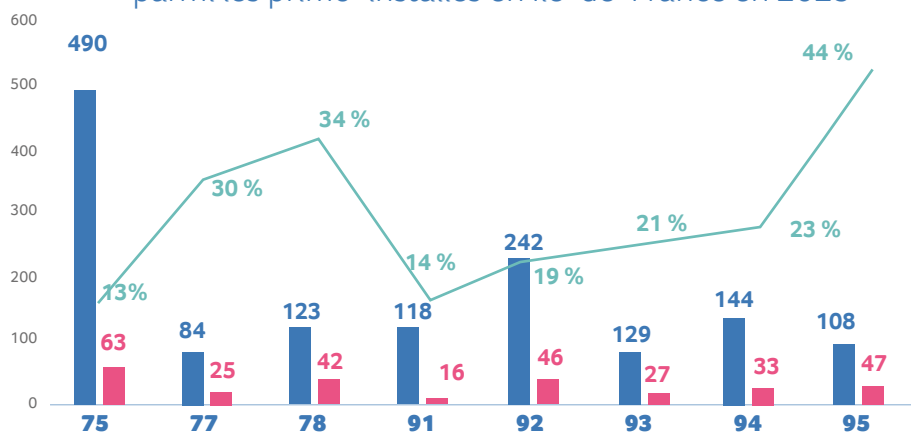
On note une hausse de la fréquentation dans tous les départements, avec un niveau encore jamais atteint à Paris, dans les Yvelines, dans les Hauts-de-Seine et dans le Val d'Oise.

EN 2025, 21 % DES MÉDECINS QUI SE SONT INSTALLÉS EN ÎLE-DE-FRANCE SONT PASSÉS PAR UNE PERMANENCE. CE TAUX ATTEINT 44 % DANS LE VAL D'OISE.

Pourcentage des médecins reçus en permanence parmi les primo-installés en Ile-de-France en 2025

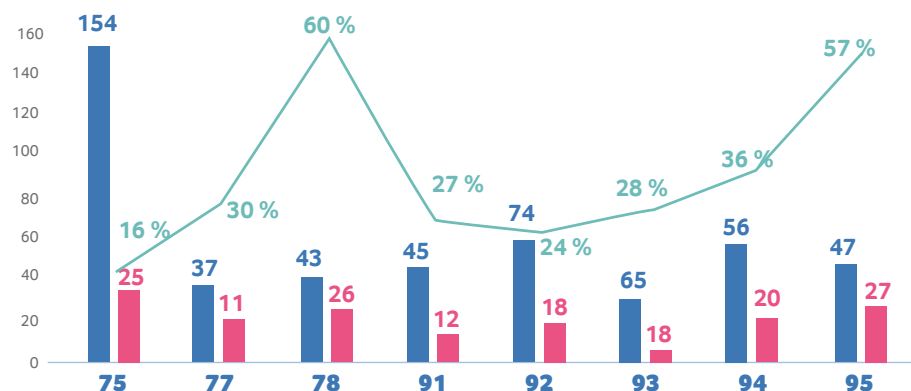
Primo-installants et fréquentation des PLAI (Toutes spécialités)

- Primo-installants
- Dont reçus en PLAI
- Soit % de reçus en PLAI



Primo-installants et fréquentation des PLAI (Médecine générale)

- Primo-installants
- Dont reçus en PLAI
- Soit % de reçus en PLAI



Depuis le lancement des permanences locales d'aide à l'installation en 2012, on peut dresser le bilan suivant (au 31 décembre 2025) :

- ✓ 1 122 permanences réalisées sur les 8 départements d'Ile-de-France
- ✓ Départements les plus fréquentés : Paris, Hauts-de-Seine, Val d'Oise
- ✓ 2 631 médecins accueillis en permanence locale d'aide à l'installation.

SUR LES 2631 MÉDECINS REÇUS EN PERMANENCES, 78 % ONT CONCRÉTISÉ LEUR INSTALLATION EN ÎLE-DE-FRANCE.

CPOM URPS / ARS : ACCOMPAGNEMENT À LA GESTION ENTREPRENEURIALE (ANNEXE 3 DU PROTOCOLE ARS-URPS)

En complément des permanences locales et pour concrétiser l'installation des médecins, l'URPS médecins a signé avec l'ARS un CPOM avec pour objectif l'accompagnement à la gestion entrepreneuriale.

Les candidats à l'installation libérale sont souvent confrontés à des domaines dans lesquels ils n'ont jamais été formés lors de leurs études. La première année d'installation est souvent décisive pour asseoir de bonnes bases juridiques, comptables, réglementaires et permettre de construire sereinement son projet professionnel.

Dans ce cadre, l'URPS médecins libéraux d'Ile-de-France s'engage à la mise en place d'un suivi et conseil individualisé de premier niveau dans les domaines suivants :

- **Domaine juridique** : sous quel type de structure exercer, quel type de bail contractualiser, problématiques de droit du travail
- **Domaine réglementaire** : déclaration, autorisation, registre
- **Domaine social** : embauche, contrat, paie, congés, rupture
- **Domaine fiscal** : exonération déclaration
- **Domaine comptable** : conseil et mise en place

Pour bénéficier de cet accompagnement chaque médecin se voit proposer la signature d'un contrat pour 12 mois, avec en amont un RDV d'ouverture de mission permettant d'échanger sur les problématiques rencontrées par le médecin, et la mise en place d'un calendrier de point d'étape permettant un accompagnement sur mesure. À tout moment, le médecin peut solliciter le service.

En 2025, 144 nouveaux médecins ont signé **un contrat d'accompagnement à la gestion entrepreneuriale.**

- 65 % des signataires ont entre 30 à 39 ans
- 51 % exercent la médecine générale.
- 85 % des bénéficiaires ont été reçus en Permanences d'aide à l'installation.

Par ailleurs, 92 médecins ont été conseillés par l'URPS médecins sans être passés par une permanence ou par un accompagnement à la gestion entrepreneuriale.

La majorité des médecins reçus en permanence continuent à être accompagnés tout au long de leur projet jusqu'à la concrétisation de leur installation.

10 % DES MÉDECINS INSTALLÉS EN ILE-DE-FRANCE ONT BÉNÉFICIÉ DE CE DISPOSITIF

EN 2025, L'URPS A RÉPONDU AUX SOLLICITATIONS DE 656 MÉDECINS QU'ILS SOIENT AU MOMENT DE LEUR PROJET D'INSTALLATION, LORS DES PERMANENCES LOCALES, DANS LE CADRE D'UN ACCOMPAGNEMENT ENTREPRENEURIAL OU POUR DES QUESTIONS PLUS PONCTUELLES.

Les aides apportées aux médecins

Aide au choix conventionnels et aux pratiques tarifaires

- Stratégie de choix du secteur 1/2/3
- Choix du secteur en fonction des caractéristiques socio-économiques de la population

Aide au choix du lieu d'implantation

- Étude de marché et étude sur la faisabilité du projet au vu du lieu d'implantation

Aide à la mise en route d'un projet d'installation

- Explication hiérarchie des démarches / temps nécessaire avant l'installation
- Renseignements sur le budget du cabinet libéral

Aide à l'identification de locaux

- Mise en relation avec des projets libéraux recensés sur le site Soigner en Ile-de-France
- Mise en relation avec des projets dans les villes et recherche d'opportunités auprès de groupes préexistants

Aide aux formalités administratives

- Aide au remplissage des formulaires
- Mise en relation avec les préfectures sur la question de l'accessibilité

Aide aux montages contractuels

- Préconisations juridiques sur les liens avec les bailleurs
- Points d'attention sur les montages juridiques et financiers

Soutien dans les choix du mode d'exercice

- Explications Exercice individuel / de groupe/ MSP
- Exercice libéral /exercice mixte

Aide au montage de dossiers de financement

- Demande de montage des banques
- Paris Med
- Aide individuelle - Région Ile-de-France

Aide à la réalisation d'un budget prévisionnel

- Simulations financières des loyers et des charges mensuelles
- Budgets prévisionnels complets de SCM avec détail des décaissements mensuels sur 5 ans

2.1.4 Actions en faveur de l'installation hors cadre CPOM

ACTIONS MENÉES PAR LA COMMISSION DES MÉDECINS SPÉCIALISTES DE MÉDECINE GÉNÉRALE ET LE GROUPE DE TRAVAIL "JEUNES MÉDECINS" RATTACHÉ À CETTE COMMISSION

- ✓ Co-organisation avec le SRP IMG de deux soirées destinées aux internes de médecine générale :
 - La comptabilité du médecin qui s'installe, le 20/05, **42 participants**, en présentiel
 - La pathologie pour un médecin généraliste, le 13/11, **35 participants**, en présentiel
- ✓ Animation d'ateliers lors des séminaires « entrée dans la vie professionnelle » organisés par les départements de médecine générale franciliens, en novembre et avril, sur les thèmes suivants : "La nomenclature du médecin généraliste", "Comprendre le rôle de chaque organisme (ARS, Ordre, URPS...) et comprendre comment fonctionne la convention médicale qui régit notre exercice", "Choisir son mode d'exercice libéral, Individuel, en groupe, en maison de santé pluri professionnelle, effecteurs de soins non programmés", **110 participants**
- ✓ Participation à la journée de médecine générale le 24 mai organisé par la Fédération des collèges des généralistes d'Ile de France, via la tenue d'un stand et l'animation d'un atelier sur l'heure du déjeuner « Outils et aides à l'installation » avec **15 participants**
- ✓ Participation au Forum futurs médecins généralistes le 14 juin organisé par le SRP IMG, dédié aux internes de médecine générale et aux futurs internes, via la tenue d'un stand et l'animation de 2 ateliers :
 - L'environnement du médecin généraliste : **10 participants**
 - La pratique de la gynécologie dans un cabinet de médecine générale : **9 participants**
- ✓ Participation à la réunion de rentrée des internes de médecine générale organisée avec le SRP IMG, le 22 septembre, intervention en amphi : **400 participants**



Rentrée des internes organisée par le SRP-IMG, le 22 septembre 2025.

ACTIONS MENÉES PAR LA COMMISSION SPÉCIALISTES ET LE GROUPE JEUNES MÉDECINS RATTACHÉ À CETTE COMMISSION

RÉUNIONS PAR SPÉCIALITÉ : « LES SOIRÉES LIBÉRALES »

Consciente de la méconnaissance qu'ont les étudiants en médecine de l'exercice libéral, parfois même des craintes ou des a priori sur l'intérêt médical, sur la lourdeur des tâches administratives, sur l'impossibilité de concilier vie professionnelle et vie familiale, etc., l'URPS a mis en place depuis 2017 des soirées de rencontre entre internes et chefs de clinique d'une spécialité, et médecins libéraux de cette même spécialité, en partenariat avec le SIHP.

En 2025, **7 soirées ont été organisées par le groupe de travail « jeunes médecins »**, rattaché à la commission spécialistes, réunissant au total **190 participants** :

- Dermatologie le 22/01 : **20 participants**
- Anatomopathologie le 04/03 : **73 participants**
- Anesthésie réanimation le 09/04 : **15 participants**
- Cardiologie le 22/05 : **7 participants**
- Endocrinologie le 07/10 : **28 participants**
- Ophtalmologie le 15/10 : **27 participants**
- Biologie médicale le 09/12 : **20 participants**

L'URPS a également participé, comme chaque année, à la réunion de rentrée des internes de spécialités organisée par le SIHP, le 29 octobre : **600 participants**.



Rentrée des internes organisée par le SIHP, le 29 octobre 2025.

ACTIONS MENÉES CONJOINTEMENT PAR LES 2 COLLÈGES : MÉDECINE GÉNÉRALE ET SPÉCIALISTES

PRÉSENTATION DU DISPOSITIF CESP

L'URPS a été invitée par l'ARS Ile-de-France aux réunions organisées au sein des facultés franciliennes pour présenter aux externes et internes le dispositif CESP. Nous sommes donc intervenus dans les facultés suivantes pour présenter les outils de l'URPS pour l'installation et la découverte de l'exercice libéral : Sorbonne Université, Paris Cité, Université Sorbonne Paris Nord, Université Versailles-St Quentin, Université Paris Est Créteil : 80 participants.

2 JOURS EN LIBÉRAL



Créé en 2018, le dispositif « 2 jours en libéral » est porté par les commissions spécialistes de médecine générale et spécialistes à exercice mixte, en partenariat avec 6 associations d'étudiants de Paris Cité, Sorbonne Université, Université Paris-Saclay, Université Paris Est-Créteil, Sorbonne Paris Nord et l'Université Versailles-St Quentin. Il permet aux étudiants de découvrir l'activité en libéral via une session de courte durée au sein de cabinets de médecins libéraux.

En 2025, 63 sessions (1093 depuis 2018) ont pu être réalisées grâce aux 327 médecins volontaires (dont 73 médecins généralistes). Les évaluations des médecins et des étudiants se sont révélées très positives.

De plus, en 2025 diverses actions de communication ont été menées telles que :

- L'envoi de newsletters aux médecins pour remercier ceux initialement inscrits dans le dispositif
- Le renouvellement du partenariat écrit avec les associations étudiantes pour la promotion du dispositif 2 jours en libéral grâce à une soirée avec toutes les associations
- La participation au forum des spécialités du Tutorat AREM de l'Université Sorbonne Paris Nord
- La participation au congrès de l'ANEMF

Suite à ces partenariats et rencontres, chaque faculté a pu communiquer et transmettre aux étudiants des informations par rapport aux dispositifs.

Le dispositif se poursuivra en 2026 avec une communication renforcée auprès des étudiants

Voici les retours des médecins :
100 % des médecins sont satisfaits de la pertinence du projet, des échanges avec les étudiants, de la capacité d'adaptation des étudiants et de la réaction de leur patient concernant les étudiants

Voici les retours des étudiants :

- 100 % des étudiants recommandent ces sessions aux autres externes et sont satisfaits de la qualité de sessions proposées
- 65 % des étudiants envisagent de refaire une session.
- 88 % des étudiants souhaitent exercer en libéral à la suite de cette session
- 96% des étudiants sont satisfaits de la quantité des sessions proposées.



Présentation des actions de découverte de l'exercice libéral aux représentants des associations d'étudiants en médecine d'Ile-de-France

ACTIONS MENÉES PAR DIFFÉRENTES COMMISSIONS

« JOB DE CARABIN AU CABINET MÉDICAL »

Dans l'optique de faire découvrir le fonctionnement de la médecine libérale aux étudiants en médecine, l'URPS médecins a renouvelé en 2025 son dispositif jobs de carabin (accueil, coordination, archivage...) au sein des cabinets des médecins libéraux, en partenariat avec les associations d'étudiants en médecine d'Ile-de-France qui ont relayé l'information auprès des étudiants.

Une plateforme en ligne sur le site de l'URPS met en relation directe médecins libéraux et étudiants en médecine.

Ce service permet :

- Aux étudiants en médecine de découvrir le fonctionnement d'un cabinet médical et de rencontrer des médecins libéraux.
- Aux médecins installés de trouver du personnel pendant les congés d'été et peut-être rencontrer leur futur stagiaire, remplaçant ou collaborateur.

En 2025, 13 annonces ont été postées par des médecins, pour un total de 150 réponses.

**JOB DE
CARABIN**

PARRAINAGE ADOPTE 1 DOC

En 2025, le dispositif a enregistré 5 demandes de parrainage de la part d'étudiants. Parmi celles-ci, 2 seulement ont conduit à une prise de contact effective entre le médecin parrain et l'étudiant.

Au mois de décembre 2025, le dispositif comptabilise :

- 95 médecins inscrits
- 87 étudiants inscrits

Afin d'améliorer le taux de concrétisation des parrainages, un nouveau processus de communication a été instauré. À chaque demande de parrainage, un courriel est désormais adressé aux médecins parrains pour recommandations afin de faciliter la prise de contact avec l'étudiant.

**ADOPTE
1 DOC**

20' CHRONO : LE POINT JURIDIQUE ET COMPTABLE

En 2025, l'URPS a lancé 20' chrono : le point juridique et comptable, une série de vidéos courtes pour faire le point sur les aspects juridiques et comptables de l'activité de médecin libéral.

En 20 minutes, des experts décryptent les notions clés, les obligations à connaître et les bonnes pratiques à adopter pour sécuriser son activité.

Chaque épisode est accompagné d'une fiche pratique téléchargeable, synthétisant les informations essentielles à retenir, pour vous permettre d'agir efficacement au quotidien.



Disponibles en replay sur le site de l'URPS et sur sa chaîne Youtube

Épisode 1 – Quels sont les différents types de baux que peuvent conclure les médecins libéraux

Épisode 2 – ERP et normes d'accessibilité et de sécurité

Épisode 3 – Fiscalité des baux et indexation des loyers

Épisode 4 – Désignation des locaux

Épisode 5 – Bail individuel ou collectif ?

Épisode 6 – Charges dans les baux et révision ou indexation du loyer

Épisode 7 – Choisir son secteur d'exercice

2.1.4 Développement des terrains de stage ambulatoires

POUR LA SPÉCIALITÉ DE MÉDECINE GÉNÉRALE

Le développement des terrains de stage en ambulatoire est une priorité pour la commission spécialistes de médecine générale. Chaque médecin désireux de s'engager dans cette démarche dispose d'une information complète et est orienté vers les départements de médecine générale en charge des formations. On dénombre 1 200 maîtres de stage libéraux en Ile-de-France. Depuis mars 2023, la commission médecine générale a initié une campagne de recrutement de nouveaux maîtres de stage en partenariat avec la coordination des DES de médecine générale et les DES franciliens. (voir partie 2.3.7)

Ce travail est relayé sur le terrain par l'équipe territoriale de l'URPS, en particulier au travers des diagnostics locaux dont les enquêtes auprès des professionnels libéraux abordent systématiquement la maîtrise de stage et l'accueil des D' Juniors : les diagnostics réalisés en 2025 ont permis d'orienter près d'une trentaine de généralistes vers la maîtrise de stage.

L'équipe territoriale a participé également à différentes démarches de promotion active conduite en lien avec les collectivités, comme cela a été le cas avec l'agglomération Coeur d'Essonne ou les Départements de Seine-et-Marne et de l'Essonne.

POUR LES AUTRES SPÉCIALITÉS

Le développement de terrains de stage en ambulatoire pour les spécialités autres que la médecine générale est une priorité de la commission spécialistes.

En 2025, la commission a communiqué auprès des libéraux franciliens pour les informer sur les démarches à effectuer pour obtenir un agrément* leur permettant d'accueillir un interne, et les inciter à formaliser ces démarches.

** L'agrément est la première étape, les stages qui sont in fine proposés aux étudiants étant soumis à l'approbation des coordonnateurs.*



2.2

ORGANISATION ET REDYNAMISATION DE L'OFFRE DE SOINS

2.2.1 Comité régional d'Ile-de-France de l'Observatoire national de la démographie des professions de santé (ONDPS)

L'URPS médecins participe au comité régional de l'ONDPS organisé par l'ARS d'Ile-de-France. Il s'est réuni 2 fois en 2025.

Rien de bien nouveau pour 2025, nous restons dans un schéma plafonné au niveau national par l'ONDPS, avec une projection défavorable à l'Ile-de-France, et une priorité donnée à l'ouverture de postes d'interne médecine générale, 60 % des effectifs (spécialité jugée la plus déficitaire au niveau national, à noter toutefois que l'ARS IDF ne reprend pas cette recommandation à 60 % des effectifs).

En dehors des quelques spécialités jugées prioritaires en IDF, les autres spécialités se voient appliquer un prorata d'augmentation en fonction des scénarios établis par l'ARS. En fonction des spécialités, cela conduit à un saupoudrage sans réel impact sur l'offre de soins, un interne de plus en dermato, un interne de plus en rhumato...

L'URPS médecins a fait part de ses réserves sur ces projections d'ouverture et des déficits significatifs qui s'installent dans de nombreuses spécialités de ville avec des délais d'accès aux soins de plus en plus longs, et sans doute une réflexion plus fine à avoir sur les objectifs de formation en médecine générale. Finalement, l'année 2025 est pire que 2024 avec un nombre de postes ouverts de 1497 pour l'Ile-de-France contre 1556 l'année dernière. Cette diminution serait le fait de redoublement à la suite de la mise en place des ECOS.

En septembre 2025, l'URPS a été conviée par le DGARS à participer à un temps d'échange sur les propositions de professionnels de santé à former en Médecine, Maïeutique, Odontologie, Pharmacie pour la période 2026-2030.

TROIS SCÉNARIOS ONT ÉTÉ PROPOSÉS CONCERNANT L'ÉVOLUTION DU NOMBRE DE POSTES OUVERTS EN MÉDECINE :

- 1 - Maintien de la tendance 2021-2025 : +3.9% / an, capacité finale 2030 = 2723 étudiants par an
- 2 - Ralentissement de la tendance : +2% / an, capacité finale = 2483 étudiants par an
- 3 - Tendance stable : capacité finale = 2249 étudiants par an.

Le tour de table a fait apparaître un consensus médical pour le scénario 3, en mettant en avant le débordement capacitaire des facultés.

Du côté des usagers et des élus locaux, soutien du scénario 1.

En attente d'un arbitrage du DGARS après consultation des instances de démocratie sanitaire.



2.2.2 Nouveau zonage ARS

Le zonage médecins, renouvelé tous les deux ans, permet d'identifier les territoires de vie santé en sous-densité médicale, conditionne l'attribution des aides conventionnelles de l'assurance maladie et oriente les actions publiques en faveur des territoires les plus fragiles. Pour la révision 2025, l'ARS Île-de-France a maintenu le choix d'une approche centrée sur la réduction des inégalités sociales d'accès aux soins, approche soutenue par l'URPS médecins afin principalement d'éviter le changement d'indicateurs et d'assurer une certaine cohérence et continuité dans les mises à jour du zonage.

Publié en décembre 2025, après concertation avec l'ensemble des instances de démocratie sanitaire et collectivités territoriales, ce zonage 2025 fait encore paraître de nombreux territoires déficitaires et classe encore l'Île-de-France dans le top 3 des régions les plus fragiles en matière d'accès aux soins.

Pour autant, les aides à l'installation semblent ne pas tenir compte de cette situation et l'URPS médecins n'a pu que constater avec regret la forte diminution du montant des aides conventionnelles du contrat d'aide à l'installation et l'exclusion des zones ZAC de toute aide à l'investissement régional.

2.2.3 Commissions semestrielles de répartition des postes d'internes

L'URPS médecins Île-de-France siège au sein des commissions semestrielles de répartition des postes d'internes ouverts aux choix. Elle se compose des représentants des doyens, des coordonnateurs universitaires, des internes, des établissements de santé et des présidents de conférence médicale d'établissement.

- Pour la commission de répartition des spécialités chirurgicales : D^r BAUER et D^r DE ROCHAMBEAU
- Pour la commission de répartition des spécialités médicales : D^r INAOUI et D^r SLITINE
- Pour la commission de répartition de la spécialité médecine générale : D^r LEROY et D^r SEBBAG

2.2.4 Diagnostic et animation de territoire (annexe 3 du protocole ARS-URPS médecins)

QU'EST-CE QU'UN DIAGNOSTIC DE L'OFFRE DE SOINS ?

Le diagnostic local fournit aux élus et professionnels de santé des éléments précis, organisés et concrets sur l'offre de soins et le recours aux soins dans un territoire ciblé. Les objectifs sont de partager entre les élus locaux et les professionnels de santé en exercice le constat actuel et à venir, et à conduire la collectivité et les professionnels de santé à élaborer ensemble les solutions garantissant l'accès aux soins des habitants du territoire et la qualité des conditions d'exercice des professionnels libéraux. Cette démarche a une vocation résolument opérationnelle : il s'agit moins de fournir à la collectivité un panorama de la situation que d'enclencher avec elle l'accompagnement direct des professionnels libéraux de son territoire dans le développement de leur activité. La démarche vise également à favoriser l'adoption par les collectivités de politiques publiques favorables à l'installation : accueil des internes et Dr Junior, promotion de la maîtrise de stage, sanctuarisation de locaux pour les installations libérales, accompagnement technique et financier des projets...

Cette action est mise en œuvre au travers du partenariat avec la Caisse des dépôts et consignation/Banque des territoires et l'Agence Régionale de Santé, qui participent au financement des diagnostics (150 000 euros sur 3 ans pour la Banque de Territoires et 60 000 € annuels pour l'ARS). Leurs équipes départementales peuvent être mobilisées dans la mise en œuvre des actions qui découlent des enquêtes : financement des projets, mobilisations de partenaires (société d'économie mixte, bailleurs sociaux), relationnel avec les élus locaux.

LA MÉTHODOLOGIE ET LES ÉTAPES

1. État des lieux de l'offre de soins et du niveau de consommation de soins dans la commune : collecte, traitement et analyse de données
2. Confrontation des données aux acteurs de terrain
(enquête auprès des professionnels de santé en exercice dans la commune)
3. Restitution du diagnostic au maire et présentation au Conseil municipal
4. Partage du diagnostic avec l'ensemble des professionnels de santé
5. Rédaction du volet préconisations/recommandations
6. Accompagnement à l'émergence des projets locaux
(fédération des acteurs, rédaction des préprojets)

Réalisation de 10 diagnostics de territoire

- **77** : Grand Paris Sud (2 diagnostics : Nord Sénart 1A, Sud Sénart 2A)
- **91** : Grand Paris Sud (4 diagnostics : Zone Est Essonne 1B, Zone Corbeil 2B, Zone Évry 3A, Zone Grigny 3B)
- **91** : Paris Saclay (2 diagnostics : Zone Marcoussis, Zone Les Ulis)
- **94** : Orly
- **95** : Communauté de Communes de la Vallée de l'Oise et des Trois forêts (CCV03F)

AU TOTAL, 46 VILLES FRANCILIENNES ONT BÉNÉFICIÉ DE CET ACCOMPAGNEMENT EN 2025, COUVRANT UNE POPULATION DE 535 000 HABITANTS ET 1 999 PROFESSIONNELS DE SANTÉ LIBÉRAUX.

Plusieurs diagnostics dont le partenariat a été acté en 2025 seront lancés au tout début de l'année 2026 :

- **77** : Meaux
- **92** : Nanterre
- **93** : Noisy-le-Sec
- **78** : Communauté de communes Portes de l'Île-de-France
- **91** : Paris Saclay (3 diagnostics)
- **95** : Communauté d'agglomération Plaine Vallée (3 diagnostics)

2.2.5 Élaboration de dossiers d'aide au financement

LES DOSSIERS D'AIDE À L'INVESTISSEMENT IMMOBILIER (ANNEXE 7 DU PROTOCOLE ARS-URPS MÉDECINS)



Le 6 juillet 2017, l'ARS et l'URPS médecins ont signé un protocole d'accord ayant pour objet le maintien d'une offre de soins et d'un accès aux soins répondant aux besoins de la population en Ile-de-France.

L'annexe 7 de ce protocole vise à apporter un soutien au fonctionnement et à l'investissement des structures d'exercices collectifs par l'élaboration de dossiers d'aide à l'investissement immobilier.

Le 22 février 2023, l'ARS et l'URPS médecins ont renouvelé le protocole d'accord.



Objectif

Soutenir l'investissement dans des **cabinets de groupes libéraux**.

Principe

Aide à l'investissement immobilier :

venir en aide à l'investissement immobilier pour diminuer le coût du foncier en Ile-de-France.

Sont éligibles : collectivités, bailleurs sociaux, fonds solidaire, professionnels de santé (sur étude de dossier).

Subvention

Aide à l'achat foncier et/ou travaux. Le montant de l'aide va dépendre du zonage de la commune et du nombre de médecins en exercice dans les murs.

Zonage	Nombre de médecins au moment de l'instruction					
	≤ 2		[3 - 4]		> 4	
	% de financement	Plafond	% de financement	Plafond	% de financement	Plafond
ZIP+	35 %	300 000 €	40 %	350 000 €	45 %	400 000 €
ZIP	30 %	200 000 €	35 %	250 000 €	40 %	300 000 €
ZAC	25 %	150 000 €	30 %	200 000 €	35 %	250 000 €

35 projets ont bénéficié de l'aide à l'investissement immobilier en 2025, pour un montant total de plus de 8 274 526 d'euros :

- **75 - Paris, 3 projets :** Paris 19^{ème}, Paris 12^{ème} (x 2)
- **77 - Seine-et-Marne, 3 projets :** Bailly-Romainvilliers, Nemours, Melun
- **78 - Yvelines, 5 projets :** Bois d'Arcy, Bonnières-sur-Seine, Saint-Arnoult-en-Yvelines, Ecquevilly, Viroflay
- **91 : Essonne, 3 projets :** Crosne, Bures-sur-Yvette, Yerres
- **92 - Hauts-de-Seine, 5 projets :** Nanterre, Vanves, Sceaux, Sèvres, Villeneuve-la-Garenne
- **93 - Seine-Saint-Denis, 3 projets :** Bobigny, Rosny-sous-Bois, Saint-Ouen
- **94 - Val-de-Marne, 6 projets :** Boissy-Saint-Léger, Créteil, Saint-Maurice, Saint-Mandé, Ablon-sur-Seine, Sucy-en-Brie
- **95 - Val d'Oise, 7 projets :** L'Isle-Adam, Sannois, Ermont, Bezons, Goussainville (x2), Le Plessis-Bouchard

AU TOTAL, DEPUIS LE DÉBUT DU PROTOCOLE ARS/URPS, 413 DOSSIERS ONT BÉNÉFICIÉ DE L'AIDE À L'INVESTISSEMENT IMMOBILIER.

L'équipe territoriale a par ailleurs assuré le dépôt de 7 dossiers de subventions au titre du fonds de modernisation et d'investissement en santé (FMIS) pour le compte de maisons de santé franciliennes qui y étaient éligibles (pour lesquels une visibilité sur les attributions sera effective au 1^{er} trimestre 2026).

LES DOSSIERS DE DEMANDE DE FINANCEMENT DANS LE CADRE DU DISPOSITIF DU CONSEIL RÉGIONAL ILE-DE-FRANCE

En octobre 2017, le Conseil régional Ile-de-France a adopté le rapport « Lutter contre les déserts médicaux ».

Ce rapport prévoit la mise en place d'une aide dédiée à l'installation et à la réalisation d'investissements relatifs à l'acquisition foncière, aux travaux, aux équipements médicaux et informatiques.

L'attribution des subventions individuelles concerne tous les médecins et tous les types de structures d'exercice avec pour condition, pour les praticiens exerçant en secteur 2, d'être engagés dans la démarche de modération tarifaire. Ce soutien en investissement est également étendu aux professions paramédicales (kinésithérapeutes, infirmiers et sages-femmes) s'installant en cabinet de groupe ou exerçant seuls.

Les montants de ces aides représentent 50% des dépenses avec un plafond de 15 000 € pour les équipements individuels et de 150 000 € pour les équipements collectifs.



L'aide à l'acquisition foncière et aux travaux pour les structures collectives est fixée à 30% de la dépense avec un plafond de 250 000 €.

L'aide à l'acquisition pour des équipements collectifs pour les structures collectives est fixée à 50% de la dépense avec un plafond de 150 000 €.

En 2025, l'URPS a aidé à la rédaction de 68 dossiers : 47 dossiers collectifs (achats, travaux, acquisition d'équipements) et 19 dossiers individuels

Paris

Paris 9^{ème}, Paris 12^{ème} (2 dossiers), Paris 13^{ème} (2 dossiers) Paris 14^{ème} (2 dossiers), Paris 17^{ème} (3 dossiers), Paris 18^{ème} (2 dossiers), Paris 19^{ème} (5 dossiers), Paris 20^{ème}

Seine-et-Marne

Bailly-Romainvilliers, Nemours, Melun, Saint-Thibault-des-Vignes

Yvelines

Ablis, Bailly, Bois d'Arcy, Bonnières-sur-Seine, Chavenay, Ecquevilly, Saint-Arnoult-en-Yvelines, Vélizy, Versailles, Viroflay

Essonne

Brunoy, Bures-sur-Yvette, Crosne, Evry-Courcouronnes, Juvisy-sur-Orge, Yerres

Hauts-de-Seine

Bagneux, Châtenay-Malabry, Gennevilliers, Nanterre, Sceaux, Sèvres, Vanves, Villeneuve-la-Garenne

Seine-Saint-Denis

Le Blanc-Mesnil, Rosny-sous-Bois, Saint-Ouen

Val-de-Marne

Ablon-sur-Seine, Créteil, Saint-Maurice, Sucy-en-Brie, Vincennes

Val d'Oise

Bezons, Cormeilles-en-Parisis, Ermont, Goussainville (X2), Herblay (X2), Le Plessis-Bouchard, L'Isle-Adam, Osny, Saint-Brice-sous-Forêt, Saint-Ouen l'Aumône, Sannois

2.2.6 Structuration de la permanence des soins ambulatoires (PDSA)

Depuis 2011, l'URPS médecins s'est particulièrement investie avec l'ARS Ile-de-France dans l'élaboration de l'organisation régionale de la permanence des soins ambulatoires. L'URPS poursuit une politique manifestant la volonté des médecins libéraux de participer pleinement à la régulation aux horaires de la PDSA et à la gouvernance du dispositif, et s'attache à être le relais et l'intermédiaire entre l'ensemble des membres des bureaux des associations départementales des médecins libéraux pour la permanence des soins et les diverses instances participant à la PDSA en Ile-de-France.

Quatre médecins représentent l'URPS dans chacun des comités départementaux de l'aide médicale urgente, de la permanence des soins et des transports sanitaires (CODAMUPS-TS) qui se réunissent 3 à 4 fois par an.

Le comité de pilotage régional s'est réuni quatre fois en 2025. Y participent notamment les représentants du SAMU, de l'Ordre, de l'ARS, des CPAM et de deux associations départementales de PDSA.

SÉMINAIRE DE TRAVAIL

En 2025 le COPIL s'est réuni en séminaire pour tirer les enseignements des travaux de refondation 2024 de la PDSA et de son articulation avec le SAS.

Ont été particulièrement travaillés :

- l'identification des territoires témoignant d'une importante demande de soins en PDSA et se trouvant en carence d'offre de soins ;
- la définition des indicateurs, de diagnostic, de suivi et d'évaluation du dispositif ;
- la participation des médecins et le profil des médecins ;
- l'analyse de l'activité aux horaires de la PDSA et hors cahier des charges régional PDSA ;
- le ciblage des besoins ;
- l'activité et le suivi du dispositif.

Ce séminaire a permis d'objectiver le nouveau cahier des charges régional 2025.

Si les échanges ont permis à l'ensemble des acteurs de pointer un certain nombre de problématiques et de proposer des pistes d'amélioration, l'URPS estime qu'elles n'ont pas suffisamment été reprises dans le cahier des charges, notamment sur la gouvernance, la responsabilité et les moyens des associations, le financement de la démarche qualité en régulation, l'effectif mobile et l'effectif fixe. L'URPS a donc décidé de donner un avis défavorable sur le cahier des charges régional 2026 de la PDSA.

LA PDSA EN CHIFFRE

De janvier à décembre 2025, 2 482 364 appels ont été reçus par les CRRA 15 (plus 10%), 1 671 457 dossiers de régulations ont été créés, 102 280 visites (taux de réponse de 72% au 20 01 2026) (après déjà -6 % en 2024 et -10% en 2023) et 436 434 (taux de réponse 71% au 20 01 2026) consultations en points fixes de gardes ont été prises en charge par les médecins libéraux.

L'enveloppe globale régionale PDSA intègre les rémunérations forfaitaires des gardes fixes, mobiles et de régulation, le financement des maisons médicales de gardes et des associations départementales de PDSA.

Le budget 2026 s'élève à 30,55 M€ en 2026.

2.2.7 Service d'accès aux Soins (SAS)

L'URPS s'est impliquée en septembre 2020 dans la réponse à l'appel à projet national SAS, en concertation avec l'ARS, les associations de PDSA, les SAMU et leurs établissements porteurs en capitalisant sur les acquis franciliens : une régulation commune au sein des CRRA15 24h/24h, une dynamique de travail formalisée entre les libéraux et les hospitaliers, des relations établies entre régulateurs et effecteurs, fixes et mobiles.

Une réponse structurée des 8 départements franciliens a eu lieu, une comitologie régionale et départementale a été définie avec l'ARS et les SAMU, les établissements porteurs des SAMU et les CPAM. L'URPS accompagne en 2025 les associations de PDSA-SAS en participant à leur gouvernance dans les départements 75, 78, 92, 93, 94 et 95 et en organisant des échanges réguliers avec celles-ci.

Malgré les efforts de l'URPS, 2 départements n'ont pas encore de gouvernance validée par l'ARS : le 77 et le 91.

En 2025, l'URPS a participé à 2 comités de suivi régional et 16 comités de pilotage départementaux.

Par delà la médecine générale, le SAS voit son effectif renforcée par la mise en place de SAS psychiatrie et dentaire.

2.2.8 Groupe de travail PDSA-SAS

Le groupe de travail PDSA-SAS s'est réuni 3 fois en 2025. Il a préparé le séminaire régional PDSA avec les partenaires hospitaliers et institutionnels. Il anime aussi le réseau des associations départementales de PDSA-SAS et donne son avis technique au Bureau de l'URPS sur le cahier des charges PDSA.

2.2.9 Les équipes de soins spécialisés (ESS)

Le groupe de travail «Équipes de soins spécialisés» est rattaché à la commission spécialistes.

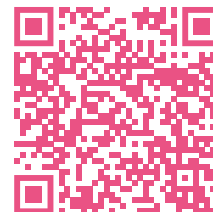
✓ Il a accompagné en 2025 la création d'une ESS pédiatrie avec le dépôt d'une lettre d'intention auprès de l'ARS et de la CPAM en juillet, pour demande de financement, qui a fait l'objet d'un avis défavorable. Les pédiatres impliqués dans le projet déposeront une nouvelle lettre d'intention en 2026.

✓ Le groupe de travail a mis en place une communication semestrielle vers les médecins

libéraux franciliens pour faire connaître les 3 ESS en fonctionnement. Une page dédiée a également été créée sur le site de l'URPS médecins Ile-de-France.



CONSULTER LA PAGE 3 ESS



Il centralise une communication des trois ESS existantes (dermatologie, cardiologie et ophtalmologie) vers les médecins libéraux.

2.2.10 Le comité de pilotage de la permanence des soins en établissement de santé (PDSES)

L'ARS a réuni le COPIL PDSES à 4 reprises en 2025 les objectifs étaient de présenter aux membres du COPIL le nouveau schéma régional de PDSES et le cahier des charges visant à sélectionner les établissements qui pourront bénéficier d'un financement de l'Agence régionale de santé Île-de-France pour assurer cette permanence. L'URPS a également participé à 2 groupes de travail visant à identifier les activités non réglementées du futur schéma de permanence des soins.

2.2.11 Les relations ville - hôpital

LA COMMISSION ORGANISATION ET COORDINATION DE L'URPS S'ATTACHE NOTAMMENT À TRAVAILLER À L'AMÉLIORATION DES RELATIONS ENTRE LES MÉDECINS LIBÉRAUX ET HOSPITALIERS.

En 2025, elle a poursuivi ses travaux avec l'AP-HP autour du portail Direct AP-HP. Ce portail est destiné à tous les médecins de ville et hospitaliers. Il regroupe différentes fonctionnalités d'échanges entre médecins de l'AP-HP et externes (avis médical rapide par téléphone, demandes de téléexpertise, participation à des visio-staff, prise de rendez-vous, etc.).

L'AP-HP et l'URPS ont co-construit ce portail afin de mieux répondre aux besoins et attentes des médecins libéraux. L'URPS participe aux tests du portail et accompagne sa montée en charge.

2.2.12 La visite à domicile

Dans le prolongement de l'enquête sur la visite à domicile menée en 2024 par le groupe de travail sur la permanence des soins et le service d'accès aux soins de l'URPS médecins, l'ARS a proposé aux associations de visite dans 4 départements pilotes une valorisation de 11 € par patient de plus de 75 ans pris en charge à la demande du Centre 15, dans le cadre de la PDSA. L'expérimentation mise en place mi-2025 dans 3 départements est en cours d'analyse.

2.2.13 Les dispositifs d'appui à la coordination (DAC)

Les DAC ont été créés en 2020 et regroupent d'anciens réseaux sur des territoires infra-départementaux. La connaissance de leur articulation avec les médecins libéraux, les établissements de santé et médico-sociaux, les CPTS, la HAD et de leur offre de service nécessite des échanges suivis. La commission organisation et coordination des soins de l'URPS a initié 3 rencontres avec des DAC en 2025 et un échange avec leur fédération régionale. L'URPS est dans l'attente de l'évaluation de ces dispositifs par l'ARS afin de communiquer au mieux les possibilités d'utilisation de ce service par les médecins libéraux.



2.2.14 Groupe de travail communautés professionnelles territoriales de santé (CPTS)

L'URPS a mis en place un groupe de travail sur les CPTS en 2025 dans le cadre de ses missions légales sur l'analyse des besoins de santé et de l'offre de soins et de l'organisation de l'exercice professionnel, notamment en ce qui concerne la permanence des soins, la continuité des soins et les nouveaux modes d'exercice. L'URPS souhaite analyser le fonctionnement des CPTS pour mieux comprendre leur rôle dans l'organisation des soins locaux. Cette analyse permettra ensuite d'informer les médecins libéraux intéressés par ces structures.

Le projet répond à deux objectifs généraux.

1^{er} objectif : dresser un état des lieux à partir d'un travail ciblant quelques CPTS.

Il s'agit de comprendre, décrypter et analyser à partir de quelques thématiques, définies préalablement, comment sont organisées et comment fonctionnent ces quelques CPTS.

2^{ème} objectif : permettre, à partir de cette première analyse, de faire circuler une information à l'usage des médecins libéraux.

La méthode choisie consiste donc à passer par plusieurs thématiques, qui facilitent l'analyse du mode d'organisation de ces CPTS, en partant de la description des méthodes et moyens mis en œuvre pour le développement d'actions réalisées dans les trois champs proposés. Les thématiques qui serviront de « porte d'entrée » sont :

- la prévention,
- l'accès aux soins,
- la santé mentale.

Pour chaque CPTS, quatre différents types d'acteurs seront rencontrés et interviewés :

- le président ou un élu membre du bureau,
- un membre de l'équipe salariée (coordonnateur ou directeur),
- un médecin libéral, ayant adhéré à la CPTS,
- un représentant des partenaires territoriaux de la CPTS (représentant des collectivités locales, représentant des établissements de santé, représentant d'une association ou d'une structure médico-sociale, partenaire de la CPTS).

Les entretiens sont conduits par le chef de projet CPTS de l'URPS et les élus du groupe de travail.

Ces entretiens permettront de dresser un état des lieux du fonctionnement, de la gouvernance, de la mobilisation des acteurs et des partenaires de ces CPTS.

Le groupe de travail s'est réuni 6 fois dans l'année et a mené :

- 4 visites sur site de CPTS (CPTS UBM (94), CPTS Octav (94), CPTS Axe majeur (95) et CPTS Paris centre
- 6 auditions d'acteurs institutionnels : Albert LAUTMAN (Directeur DCGDR), Dr Pascal CHARBONNEL (CPTS), Hélène MARIE (Directrice ARS 91), D^r Marie-Laure ALBY (CPTS Paris 14), D^r Mickaël RIAHI (CPTS Paris 19) et Frantz LEOCADIE (directeur CPAM 94).

2.2.15 Accompagnement territorial

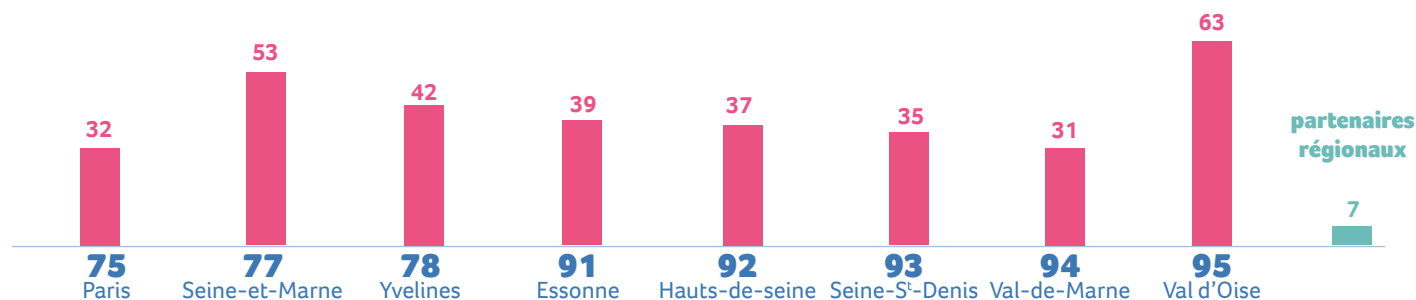
L'URPS est intervenue auprès de nombreux groupes libéraux et collectivités locales pour soutenir l'ingénierie de projet pour l'émergence de structures libérales d'exercice collectif, répondant ou non au cahier des charges des maisons de santé pluridisciplinaires (MSP). Ces accompagnements pourront être valorisés auprès de l'Agence régionale de santé.

Ces accompagnements peuvent porter, selon les cas, sur tout ou partie des points suivants :

- Mobilisation, pour le compte d'une collectivité locale, des professionnels de santé du territoire autour d'un projet d'exercice de groupe
- Définition et mise en œuvre d'une méthodologie de conduite de projet
- Articulation entre le groupe de professionnels de santé et les partenaires : collectivité locale, ARS, CPAM, Région, Département...
- Appui à la définition et à la rédaction d'un projet de santé (diagnostic local des besoins et de l'offre de soins, analyse des compétences de l'équipe, axes de santé, etc.)
- Constitution et dépôt d'associations loi 1901 regroupant les porteurs de projet
- Appui au dépôt de dossiers de fonds d'intervention régional (FIR), pour financer des études d'ingénierie ou des équipements collectifs
- Définition et formalisation des besoins architecturaux
- Appui à la recherche de solutions foncières et immobilières, en lien avec les collectivités locales, des bailleurs sociaux, des promoteurs privés
- Appuis juridiques pour la constitution des sociétés porteuses, la rédaction des baux
- Appui au choix d'un système d'information
- Définition d'un budget prévisionnel, de modèles de répartition des charges
- Appui au dépôt de dossier d'accord conventionnel interprofessionnel (ACI)
- Constitution et dépôt des dossiers de subvention immobilière (Etat, région, départements, ARS, fonds européens)
- Appui au suivi de chantier, etc.

EN 2025, PRÈS DE 340 PROJETS ET ACTEURS ONT ÉTÉ ACCOMPAGNÉS PAR L'ÉQUIPE TERRITORIALE DE L'URPS :

Nombre d'acteurs ayant bénéficié de l'accompagnement territorial de l'URPS par département



2.3

ANALYSES ET ÉTUDES RELATIVES AU SYSTÈME DE SANTÉ, À L'EXERCICE LIBÉRAL DE LA MÉDECINE, À L'ÉVALUATION DES BESOINS MÉDICAUX

2.3.1 Baromètre santé des médecins libéraux : “Et vous Docteur, comment allez vous ?”

43 % DES MÉDECINS RÉPONDANTS EN SITUATION D'ÉPUISEMENT PROFESSIONNEL



COMMUNIQUÉ DE PRESSE

L'URPS Médecins Libéraux Île-de-France a dévoilé les résultats de la 4^{ème} édition de son Baromètre Santé des médecins libéraux. Cette année, 688 médecins libéraux franciliens ont répondu à l'auto-questionnaire en ligne mis à disposition sur le site de l'URPS, du 1^{er} au 8 décembre 2025, permettant d'établir un état des lieux de leur santé physique, psychique et professionnelle. Un médecin sur deux se situe dans une zone à risque, avec pour recommandation de consulter un confrère. Seulement 26 % des médecins déclarent avoir un médecin qui suit leur santé.

Dans le détail, les résultats 2025 confirment les grandes tendances des années précédentes :

- Épuisement professionnel : 43 % des médecins en zone de risque
- Dépersonnalisation et perte d'empathie : 56 % des médecins en zone de risque

Au travers de cette campagne la Commission Exercice au quotidien de l'URPS médecins souhaite avant tout :

- Sensibiliser les médecins à leur santé et à leur bien-être, les inciter à consulter un confrère,
- Développer et promouvoir le réseau médecin de médecin de l'URPS médecins.
- Inciter à la pratique sportive et culturelle au travers d'offres franciliennes,
- Encourager les médecins à disposer d'une prévoyance avec une couverture adaptée.

L'URPS encourage les médecins libéraux à faire un bilan sport santé pour consolider ou reprendre une activité physique. L'URPS a noué des partenariats avec des Maisons Sport Santé dans chaque département d'Île-de-France pour mettre en place des bilans sport santé d'une heure pour les médecins libéraux, avec une prise en charge par un enseignant en activité physique adaptée (EAPA), diplômé et formé pour réaliser ces bilans.

AUTO-QUESTIONNAIRE MA SANTÉ

L'auto-questionnaire du baromètre santé URPS s'inscrit dans la démarche de certification des médecins qui incite les médecins à mieux prendre en compte leur propre santé. A la suite de l'auto-questionnaire, l'URPS délivre au médecin une attestation à déposer sur son compte individuel de l'Agence du numérique en santé (ANS).



2.3.2 Le réseau médecin de médecin de l'URPS médecins des médecins libéraux

Les médecins prennent soin quotidiennement de leurs patients mais négligent souvent leur propre santé. Leur charge de travail, leur engagement professionnel, leur rythme de journées les conduisent à oublier les gestes préventifs qu'ils conseillent pourtant à leurs patients. La Commission Exercice au quotidien de l'URPS médecins a souhaité se pencher sur cette question et apporter des solutions concrètes en deux points:



✓ le développement d'un réseau de confrères libéraux qui se déclarent disponibles dans toutes les spécialités pour accueillir des confrères et les prendre en charge. Créé en 2024, c'est à présent un réseau actif qui apporte une réponse concrète aux médecins qui demandent à être pris en charge.

✓ la mise en place d'un partenariat avec l'Association Mots pour disposer d'une ligne d'appel H24 permettant aux médecins qui en ont besoin de trouver une orientation adaptée avec des confrères. Ce service est joignable via le 01.45.45.45.45

2.3.3 Plan d'action inter URPS : tolérance zéro pour les violences envers les professionnels de santé

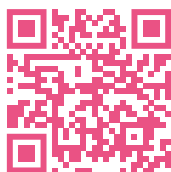
En 2025, l'URPS médecins a poursuivi son action dans le domaine de la prise en charge des violences faites aux professionnels de santé en se recentrant sur la priorité donnée aux médecins et ce sans le soutien de l'ARS.

En matière de réglementation, l'URPS médecins a participé à l'adoption d'un texte renforçant la sécurité des professionnels de santé et mettant sur un pied d'égalité les peines encourues pour des agressions verbales ou physiques faites à un médecin, quel que soit son statut.

En matière de prévention l'URPS a mis en place un programme de formation proposé aux médecins libéraux et décliné mensuellement dans les départements franciliens, en partenariat avec les conseils départementaux de l'Ordre des médecins.



Soirée "Conduite à tenir en cas d'agression physique ou verbale" à Meaux le 17 juin 2025



Les médecins qui souhaitent des renseignements ou subissent des agressions peuvent contacter :

NUMÉRO UNIQUE RÉGIONAL



COMMANDER
UNE AFFICHE

2.3.4 Rôle des CME et des médecins libéraux dans les établissements de santé privés des médecins libéraux

La commission spécialistes a rédigé un guide d'aide à la rédaction d'une charte de fonctionnement de la CME, publié début 2025.

2.3.5 Qualité et sécurité des soins dans les établissements de santé privés

Afin d'inciter les CME et médecins à s'investir davantage dans la sécurité et la qualité des soins, via notamment le nouveau dispositif de certification des établissements de santé pour la qualité des soins et la déclaration des événements indésirables graves, le groupe plateaux lourds techniques a travaillé avec un prestataire à la création d'un journal de bord permettant d'enregistrer un événement indésirable rapidement et anonymement. Ce dispositif est désormais à disposition des médecins. Pour faciliter et évaluer son usage, le groupe de travail plateaux techniques finance, à compter de 2025, la mise à disposition du logiciel dans certaines cliniques franciliennes pour une durée d'un an, renouvelable une fois.

2.3.6 Contrats médecins cliniques

La commission spécialistes a publié un nouveau contrat type médecin/clinique, en s'appuyant sur le guide réalisé par l'URPS. Ce travail a été réalisé en 2 étapes : enquête par questionnaire auprès de médecins déjà installés avec exercice en clinique pour recensement des problèmes rencontrés, puis travail de rédaction. Le document est finalisé et a été transmis au CNOM. Il a été mis en ligne sur notre site en 2025.

2.3.7 Recrutement MSU généralistes

La commission médecine générale a initié depuis 2023 un travail de recrutement de maître de stage, en prenant contact avec les médecins généralistes n'assurant pas cette fonction, par mail et par téléphone, puis en transférant les contacts intéressés aux départements de médecine générale pour concrétisation.

Ce travail s'est poursuivi en 2025, avec prise de contact auprès des nouveaux installés. Ainsi 290 nouveaux médecins, installés entre le 1^{er} juin 2024 et le 30 avril 2025, ont été contactés. Parmi eux, 102 ont souhaité devenir MSU, soit un taux de 35 %.

Depuis le début de la campagne initiée en 2023, 852 généralistes ont indiqué souhaiter devenir MSU.

Ce travail est relayé sur le terrain par l'équipe territoriale de l'URPS, en particulier au travers des diagnostics locaux dont les enquêtes auprès des professionnels libéraux abordent systématiquement la maîtrise de stage, mais aussi dans des démarches de promotion active conduite en lien avec les collectivités.



2.3.8 Enquête auprès des psychiatres franciliens

En 2025, la commission spécialistes a réalisé une enquête auprès des psychiatres libéraux franciliens, afin de mieux décrire leurs pratiques et de comprendre leurs problématiques pour envisager la mise en place d'actions et d'outils.

1 376 psychiatres ont ainsi été sollicités pour répondre à une enquête par mail. Nous avons obtenu un taux de retour de 12,5 %.

Cette enquête confirme les difficultés d'accès aux soins en pédopsychiatrie. Les mesures qui inciteraient les psychiatres libéraux à prendre davantage en charge cette patientèle sont une organisation de l'aval pour adresser les jeunes en urgence pour 91% des répondants, une revalorisation de la consultation pour 68%, un annuaire des ressources pour 55%, un complément de formation pour 48%.

La problématique principale des psychiatres libéraux, toute patientèle confondue, reste la difficulté à trouver des places d'hospitalisation.

Malgré une charge de travail jugée importante voire trop importante ou insatisfaisante, et une problématique de surcharge des demandes, les psychiatres libéraux prennent en charge de nouveaux patients.

Les psychiatres libéraux connaissent le dispositif «Mon soutien psy» et orientent leurs patients vers lui (54%).

Seuls 7% des répondants ne préconisent pas de séance chez un psychologue à leurs patients.

Si 91 % des psychiatres prescrivent des médicaments, 21 % s'orientent vers de nouvelles techniques (11% pratiquent l'EDMR, 6 % l'hypnose et 4 % la neurostimulation).

Les résultats complets seront mis en ligne sur le site de l'URPS et transmis aux médecins de la spécialité.



CONSULTER EN LIGNE

2.3.9 Enquête auprès des médecins de 60 ans et plus

Les collègues médecine générale et spécialistes ont réalisé une enquête quantitative par questionnaire auprès des médecins de 60 ans et plus exerçant en libéral en Ile-de-France. Ils représentent 43% des médecins généralistes et 44 % des médecins autres spécialistes.

Cette enquête montre que **plus de la moitié d'entre eux n'a pas encore décidé la date de sa fin d'activité (51 % des généralistes et 57% des spécialistes)**.

Parmi ceux qui ont décidé, 40 % des généralistes et 31 % des spécialistes cesseront dans l'année. En faisant une projection sur l'ensemble de la cible, cela représente 627 médecins généralistes et 841 médecins d'autres spécialités.

Sur la prochaine année, nous pouvons donc anticiper :

- **841 départs** de spécialistes et 805 arrivées (nombre d'installations en 2024), soit un non-renouvellement de 36 médecins spécialistes en Ile-de-France.
- **666 départs** de médecins généralistes, et 354 arrivées (nombre d'installations en 2024), soit un non-renouvellement de 312 médecins généralistes en Ile-de-France.
- S'ils sont amenés à faire le choix de poursuivre leur activité après l'âge légal de départ à la retraite, via le statut de cumul emploi retraite, ils **préconisent un maintien de la cotisation retraite générant des points retraite (pour 41 % des généralistes et 47% des spécialistes)** et une **défiscalisation des honoraires pour 36 % des généralistes et 29% des spécialistes**.
- À noter également que **81 % pensent ne pas trouver de successeurs** au moment de leur départ.



RÉSULTATS SUR NOTRE SITE

2.4

PRÉVENTION ET ACTIONS DE SANTÉ PUBLIQUE

EN 2025, LA COMMISSION SANTÉ PUBLIQUE DE L'URPS A DIFFUSÉ 11 NUMÉROS DE LA NEWSLETTER "INFO SANTÉ PUBLIQUE" ET RELAYÉ 31 ÉVÈNEMENTS À L'AGENDA SANTÉ PUBLIQUE SUR LE SITE DE L'URPS. ELLE A PAR AILLEURS TRAVILLÉ SUR LES SUJETS SUIVANTS.

2.4.1 Santé Mentale

COLLOQUE SANTÉ MENTALE

En 2025, l'URPS médecins libéraux Ile-de-France a soutenu la santé mentale Grande Cause Nationale et organisé un colloque sur le sujet, le samedi 8 novembre. Ce colloque a permis d'analyser l'évolution de la psychiatrie libérale face aux nouveaux défis. Au programme : articulation des politiques de santé mentale, gestion de l'éco-anxiété et impact de l'IA (aide au diagnostic, outils thérapeutiques). L'accent a été mis sur la prévention et la coordination cruciale entre médecins libéraux et généralistes. Les retours obtenus sont très positifs et il y a eu de nombreux échanges (table-rondes, questions/réponses, débats). Ce fut un colloque dynamique, mobilisateur, qui confirme l'importance de la prévention, de la concertation et de l'adaptation des pratiques en psychiatrie libérale.



REPLAY DU COLLOQUE



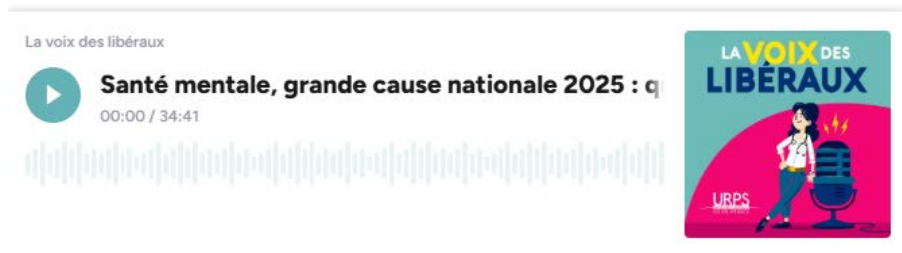
Colloque santé mentale du 8 novembre 2025

PODCAST SANTÉ MENTALE

Un épisode du podcast La Voix des libéraux a été consacré à la santé mentale en octobre 2025. Il aborde l'augmentation et l'aggravation des troubles en santé mentale, la formation des psychiatres, la coordination entre médecins hospitaliers et libéraux et la prévention.

Nos invités :

- D^r Raphaël Gourevitch, chef de pôle au GHU Paris Psychiatrie et Neurosciences – Sainte Anne,
- D^r Elie Winter, psychiatre, coordonnateur de la commission spécialistes de l'URPS médecins et Président de l'Association française des psychiatres d'exercice privé et du Syndicat national des psychiatres privés
- D^r Sylvie Royant-Parola, psychiatre libéral et coordinatrice de la Commission Santé Publique de l'URPS médecins.



ÉCOUTER LE PODCAST

2.4.2 Handi-capacité

L'URPS médecins a organisé une soirée d'information sur la prise en charge de l'handi-capacité, le jeudi 9 octobre 2025. Ce terme, d'origine anglo-saxonne, vise à valoriser les capacités des personnes ayant un handicap. Cette soirée était animée par le D^r Marc Rozenblat, médecin du sport et co-coordonnateur de la commission Santé publique et avait pour grand témoin Ryadh Sallem, athlète de l'équipe de France de rugby fauteuil et a permis de donner des clés aux médecins pour mieux dépister et orienter les patients atteints de handicap.

À cette occasion, un livret thématique regroupant les principaux axes de réflexion et les bonnes pratiques autour de l'handi-capacité a été publié autour de quatre grands axes : la détection du handicap, l'handi-capacité au quotidien, le sport et l'handi-capacité et les démarches administratives



CONSULTER EN LIGNE



2.4.3 Les Topos d'experts en santé publique

En 2025, la commission santé publique a poursuivi la création de vidéos thématiques en santé publique autour d'experts afin d'informer et de sensibiliser les médecins libéraux. Après l'obésité infantile en 2024, cinq nouveaux Topos d'experts ont été diffusés :

- Traumatologie de la main
- Sport-santé
- Bien vieillir
- L'importance du sommeil
- Fractures et chutes

Les
**TOPOS
D'EXPERTS**
en santé publique



CONSULTER EN LIGNE

2.4.4 Partenariats

URPS CHIRURGIENS-DENTISTES

Dans le cadre de la Journée Mondiale du Diabète, nous sommes intervenus lors d'une soirée interprofessionnelle dédiée à la prévention et à la prise en charge du diabète, en partenariat avec l'URPS Chirurgiens-dentistes. Cet événement a permis de mettre en lumière les nombreuses répercussions de cette maladie sur la santé globale et a souligné l'importance d'une approche préventive coordonnée entre professionnels.

Au fil de leurs interventions, différents experts ont partagé leurs expériences autour du sport, des soins infirmiers, de la podologie, de la vision et de la santé bucco-dentaire, illustrant ainsi la richesse de la collaboration interdisciplinaire au service du patient diabétique.

Une rencontre pluridisciplinaire pour partager connaissances, expériences et bonnes pratiques autour d'un enjeu majeur de santé publique.

Nous avons également mené avec l'URPS chirurgiens-dentistes des actions communes contre la violence envers les professionnels de santé via des réunions de formation et la publication d'un communiqué de presse commun.

Enfin, une vidéo de prévention contre le HPV est en cours de réalisation qui souligne le rôle de chaque professionnel de santé et notamment du gynécologue.

RÉSEAU NACRE

En 2025, l'URPS médecins, en partenariat avec le Réseau NACRE, a édité le kit « La prévention nutritionnelle des cancers au cabinet du médecin généraliste ». En effet, seulement 56% des Français se sentent « très bien » ou « plutôt bien » informés sur les risques de cancer liés à l'alimentation. Par ailleurs, plus de 8 Français sur 10 reconnaissent les médecins comme la principale source d'information sur le cancer. Ce kit bénéficie de l'excellence scientifique du Réseau NACRE, ainsi que de l'expertise de terrain de l'URPS médecins libéraux Île-de-France avec qui il a été co-construit.

Il regroupe :

- 1 ordonnance de prévention directement utilisable et personnalisable.
- 5 courtes vidéos sur les facteurs nutritionnels protecteurs et de risque, les occasions d'aborder la prévention nutritionnelle et les principaux outils pour appliquer les conseils.
- 2 infographies regroupant les informations scientifiques et les outils mobilisables par le médecin



PRÉVENTION NUTRITIONNELLE DES CANCERS
On dénombre plus de **400 000** nouveaux cas de cancers/an, **1/5** cancers pourrait être évité* en agissant sur les facteurs nutritionnels.

COMMENT ABORDER LA PRÉVENTION AVEC MES PATIENTS ?
Quelques mots peuvent amorcer une prise de conscience.
Plus de 70% des patients interrogés souhaitent que le médecin généraliste aborde avec eux leurs habitudes alimentaires et leur donne des conseils.

COMMENT COMMUNIQUER ?
Entamer la discussion en s'appuyant sur une situation pratique. Proximité. Confiance. Pas pas entrée de jugement. Encourager la responsabilité personnelle. Aborder les actions à réaliser.

LE MÉDECIN GÉNÉRALISTE A UN RÔLE CENTRAL POUR RELAYER ET PERSONNALISER LES MESSAGES DE SANTÉ COLLECTIVE. LE MESSAGE DOIT ÊTRE TRAVAILLÉ AVEC UNE APPROCHE ET UN LANGAGE ADAPTÉS AUX MÉDECINS.
Ne s'agit pas de charger le médecin généraliste. Faire passer quelques messages de prévention et ne pas submerger les patients. Ne pas perdre de vue le rôle et les limites de chaque professionnel des soins (médecins, infirmiers, etc.) et travailler l'ensemble et dans le cadre de leur rôle. Le rôle du MG doit être au premier plan.

LES MESSAGES DE PRÉVENTION NE DOIVENT PAS ÊTRE PERÇUS COMME DES CRITIQUES OU DES RAPROCHES.

SITUATIONS PRATIQUES

- CONSULTATION SANTÉ MENTALE/TRAVAIL**
Pourquoi venir ?
Contexte de la base ?
Contenu du message de prévention ?
Avec quel objectif ?
- CONSULTATION DE BASE / DÉPISTAGE / VACCINATION**
Prise de conscience de l'importance de la prévention.
Poser quelques questions sur l'alimentation et l'activité physique.
- ÉLÉMENT MÉDICAL FACTUEL**
Aliments riches en fibres, fruits, légumes, céréales complètes, produits laitiers, poissons gras, noix, etc.
Éviter le sucre et l'alcool. Éviter les aliments transformés, les plats préparés, les plats riches en gras.
- CONSULTATION ENFANT MALADE**
Prise de conscience de l'importance de la prévention.
Avec quel objectif ?
Poser quelques questions sur l'alimentation et l'activité physique.

QUELLES RESSOURCES POUR ACCOMPAGNER MES PATIENTS ?
La prévention, c'est informer mais aussi donner des solutions concrètes et adaptées aux patients.
Il est important d'écouter le patient et de l'accompagner dans sa volonté de changement en lui suggérant les ressources adéquates.
Le diagnostic / l'évaluation du professionnel de santé et la motivation du patient sont clés.

LEVIERS MOBILISABLES

- EN PRÉVENTION**
 - ENCOURAGER LA PRATIQUE SPORTIVE
 - ENCOURAGER L'AMÉLIORATION DES HABITUDES ALIMENTAIRES
 - RÉALISER UN BILAN DE SANTÉ GÉNÉRAL LORS DES CONSULTATIONS
- EN PRISE EN CHARGE DE PATHOLOGIE**
 - BESOIN DE METTRE EN PLACE UNE ACTIVITÉ PHYSIQUE ADAPTÉE (AP)
 - BESOIN D'ÊTRE EN CAS DE PATHOLOGIE SPÉCIFIQUE
 - BESOIN D'UN SUIVI EN CAS D'ADDITION
 - RESSOURCES DOCUMENTAIRES POUR LES MG

CIBLER LE MESSAGE DE PRÉVENTION EN FONCTION DES RÉSULTATS

URPS ÎLE-DE-FRANCE NACRE

RÉSEAU SENTINELLES

En 2025, la commission santé publique a renouvelé pour 2 ans son partenariat avec le réseau Sentinelles de veille en soins primaires et de recherche. Ce réseau fonctionne grâce à la collaboration entre médecins généralistes, pédiatres volontaires et chercheurs. Deux articles scientifiques ont été publiés et relayés auprès des médecins généralistes et des pédiatres sur les IST bactériennes et les actes suicidaires.

2.4.5 Groupe de travail sport-santé

L'accès à une activité physique et sportive au quotidien est un enjeu de santé publique.

La pratique d'un sport, même à intensité modérée, permet de prévenir les risques liés à la sédentarité mais aussi de lutter contre de nombreuses pathologies chroniques (obésité, hypertension artérielle) et des affections de longue durée (cancers, maladies cardiovasculaires, diabète...).

Les Maisons Sport-Santé quant à elles, permettent d'offrir un accès à une activité physique et sportive au quotidien et un accompagnement encadré par des professionnels formés et qualifiés.

Elles s'adressent notamment à des personnes en bonne santé qui souhaitent (re)prendre une activité physique et sportive avec un accompagnement spécifique ainsi qu'à des personnes souffrant de maladies chroniques nécessitant, sur prescription médicale, une activité physique adaptée

Depuis la loi du 26 janvier 2016, les médecins peuvent officiellement prescrire des activités physiques adaptées (APA) à leurs patients en ALD ou pathologies chroniques ou perte d'autonomie dispensés par des personnes qualifiées : un masseur kinésithérapeute, un ergothérapeute, un psychomotricien ou un enseignant APA-S titulaire du STAPS.

La commission santé publique de l'URPS médecins est très impliquée sur le sujet de l'activité physique adaptée et a lancé un groupe de travail sur le sujet qui se poursuit en 2025 avec le tour d'Ile-de-France des Maisons Sport-Santé.

En 2025, 15 soirées se sont déroulées sur tout le territoire :

Pontault-Combault (77) : mardi 04 février 2025

Épinay-sous-Sénart (91) : mardi 11 février 2025

Briis-sous-Forges (91) : jeudi 20 mars 2025

Paris (12^e) : jeudi 27 mars 2025

Poissy / St-Germain-en-Laye (78) : mardi 1^{er} avril 2025

Gennevilliers (92) : jeudi 10 avril 2025

Nanterre (92) : jeudi 15 mai 2025

Les Ulis (91) : jeudi 22 mai 2025

Créteil (94) : mardi 27 mai 2025

Paris (13^e) : lundi 23 juin 2025

Gonesse (95) : lundi 30 juin 2025

Châtillon (92) : mardi 7 octobre 2025

Asnières-sur-Seine (92) : jeudi 16 octobre 2025

Andilly (95) : jeudi 4 décembre 2025

Orly (94) : mardi 16 décembre 2025

Ces soirées ont permis de sensibiliser plus de 250 médecins à la prescription de l'activité physique sur ordonnance.

De nouvelles dates sont déjà fixées pour 2026.



Soirée sport-santé à St Germain-en-Laye le 1^{er} avril 2025

2.4.6 Groupe de travail responsabilité sociétale des entreprises (RSE)

L'URPS Médecins Libéraux Île-de-France souhaite encourager les médecins libéraux à s'engager activement dans une démarche RSE et à travailler autour de la santé environnementale, un enjeu majeur de santé publique.

Selon le rapport Décarbonons la santé pour soigner durablement, la médecine de ville serait à l'origine de 23 % des émissions totales de gaz à effet de serre du secteur de la santé.

Face à ces constats, il devient urgent de mettre en œuvre des actions concrètes pour réduire l'empreinte carbone des médecins dans leur pratique quotidienne.

C'est pourquoi, en 2025, l'URPS Médecins Libéraux Île-de-France ambitionne de sensibiliser l'ensemble des médecins libéraux à la RSE et à l'écoresponsabilité au sein de leurs cabinets.

Pour concrétiser cette démarche, l'URPS Médecins a constitué un groupe de travail « RSE 2025 », composé d'une dizaine de médecins engagés, désireux de faire avancer cette thématique.

La première initiative de ce groupe a été de diffuser un questionnaire auprès des élus URPS afin de recueillir leur intérêt pour la RSE, leur besoin en information ou en formation, ainsi que les sujets qui les mobilisent le plus.

Les résultats ont révélé un réel intérêt pour le sujet, ainsi qu'une demande de formation spécifique et d'échanges autour de plusieurs thématiques.

En réponse, **les médecins volontaires ont été répartis en petits groupes de travail autour de cinq axes principaux :**

- Consommables médicaux
- Gestion des déchets
- Prescription responsable
- Perturbateurs endocriniens
- Sobriété énergétique

L'ambition de ce groupe est de **sensibiliser l'ensemble des médecins libéraux, notamment à travers :**

- la création d'un guide "cabinet écoresponsable"
- une formation des élus de l'URPS médecins autour des cinq axes présentés ci-dessus.



Formation des élus URPS aux enjeux RSE le 3 décembre 2025

2.5

DÉMOGRAPHIE ET BESOIN DE SANTÉ DES TERRITOIRES

2.5.1 Séminaire Numerus Apertus

L'événement a rassemblé 49 participants et s'est tenu sous le haut patronage du Ministre de la Santé et de l'Accès aux soins, Dr Yannick Neuder.

Les grands témoins de ce séminaire :

- Philippe Mouiller, président de la Commission des Affaires sociales du Sénat
- Lucas Poittevin, président de l'ANEMF
- Killian L'Helgouarc'h, président de l'ISNI

Les échanges ont porté sur les thématiques clés suivantes :

- Numerus apertus : rappel des effets et calendrier national, présenté par Agnès Bocognano, secrétaire générale de l'ONDPS
- Approche par les besoins des patients, par Julia Bardes, chargée d'études de l'ORS Île-de-France)
- Approche par les besoins de l'offre en médecine libérale, par Dr Valérie Briole, présidente de l'URPS Médecins Île-de-France
- Approche par les besoins de l'offre hospitalière, par Pr Étienne Gayat, directeur général adjoint de l'AP-HP
- Focus sur la médecine générale, par Pr Olivier Saint-Lary, président du CNGE
- Une table ronde a réuni l'ONDPS, la DGOS, le CNOM, le SIHP et le SRP-IMG autour de la question centrale : « Quelles méthodologies pour déterminer le nombre d'internes par spécialité ? »

L'ENSEMBLE DES RETOURS A ÉTÉ TRÈS POSITIF, GRÂCE À LA RICHESSE DES ÉCHANGES (TABLE RONDE, QUESTIONS-RÉPONSES, DÉBATS). LE SÉMINAIRE A ÉTÉ PARTICULIÈREMENT DYNAMIQUE ET SOULIGNE LA NÉCESSITÉ DE POURSUIVRE LES TRAVAUX EN VUE D'ÉLABORER UNE MÉTHODOLOGIE COMMUNE POUR DÉFINIR LE NOMBRE D'INTERNES À FORMER.



Les intervenants du séminaire numerus apertus le 30 juin 2025

2.5.2 Enquête flash auprès des ophtalmologues au sujet des centres ophtalmologiques et des pratiques non déontologiques

Une enquête quantitative par questionnaire a été réalisée afin de recueillir l'avis des médecins ophtalmologues sur les centres ophtalmologiques et sur les pratiques jugées non déontologiques. Diffusée en février 2025, par mail, auprès de 721 ophtalmologues franciliens, elle a obtenu 64 réponses, soit 9 % de taux de participation.

Les résultats principaux sont les suivants :

- 90 % des répondants déclarent avoir observé des pratiques non déontologiques à proximité de leur lieu d'exercice
- 72 % estiment que ces pratiques ont un impact sur leur activité libérale, en particulier
- 73 % jugent que ces pratiques ont également un impact sur la santé des patients

Concernant le signalement de ces pratiques, seuls 14 % des répondants déclarent en avoir effectué un (57 % auprès du Conseil de l'Ordre des médecins, 43 % auprès du Syndicat national des ophtalmologistes de France (SNOF)). Parmi ces signalements, 90 % des répondants indiquent qu'aucune suite n'a été donnée aux démarches engagées.

SUR LA BASE DE CETTE ENQUÊTE, L'URPS MÉDECINS A DE NOUVEAU ATTIRÉ L'ATTENTION DE L'ASSURANCE MALADIE, DE L'ORDRE DES MÉDECINS ET DU MINISTÈRE AFIN QUE SOIT MIS EN PLACE DES CONTRÔLES PLUS RÉGULIERS.

2.5.3 Enquête « Votre mode de participation au SAS »

Une enquête quantitative par questionnaire a été réalisée afin de recueillir l'avis des médecins généralistes sur leur mode de participation au SAS (service d'accès aux soins). Diffusée en septembre 2025, par mail, auprès de 6 375 médecins généralistes franciliens pour lesquels nous disposons d'une adresse mail valide, elle a obtenu 321 réponses, soit 5 % de taux de participation.

Près de la moitié des répondants suivent plus de 1 500 patients en tant que médecins traitants et exercent majoritairement en groupe.

Parmi les répondants, 49 % participent au SAS, principalement par engagement dans une mission de service public, avec une ancienneté supérieure à 18 mois pour plus de la moitié d'entre eux. La participation repose majoritairement sur un engagement individuel, avec un volume limité de créneaux proposés sur la plateforme (0 à 5 par semaine pour 44 %) et une disponibilité hebdomadaire souvent comprise entre 1h30 et 2h. 90 % des médecins participant au SAS ont reçu au moins un patient adressé par le SAS et 61 % moins de 5 par mois.

Les outils de gestion d'agenda, principalement Doctolib, sont jugés globalement simples d'utilisation. Le SAS est perçu comme améliorant totalement ou partiellement l'accès aux soins non programmés par près de trois quarts des répondants, et l'expérience globale est majoritairement favorable ou neutre. La grande majorité des participants n'envisage pas d'interrompre leur engagement.

La non-participation au SAS s'explique principalement par une surcharge d'activité, des réticences à prendre en charge des patients non connus et des contraintes organisationnelles.



2.5.5 Enquête « Parcours patient et errance de diagnostic en rhumatologie »

Une enquête portant sur le parcours de soins des patients en rhumatologie, l'errance diagnostique et ses conséquences a été menée sous forme de questionnaire. Initialement destinée aux rhumatologues, spécialité fortement concernée par les tensions démographiques, cette démarche a vocation à être étendue à d'autres spécialités. Le questionnaire, sous forme de fiche patient, testé début 2025 auprès d'un groupe pilote, a été diffusé par voie postale en juillet 2025 auprès de 315 rhumatologues franciliens, avec un taux de réponse de 10,2 %.

L'enquête de l'URPS Île-de-France révèle qu'en rhumatologie, le manque de spécialistes engendre une errance médicale coûteuse. Près de 80 % des patients attendent plus de 3 mois pour un rendez-vous, souvent avec une impotence fonctionnelle.

Ce retard multiplie les examens inutiles et les passages aux urgences. Pourtant, dans 45 % des cas, le spécialiste rectifie le diagnostic initial. Une prise en charge précoce permettrait d'éviter des soins inappropriés et d'alléger les dépenses de santé

LES BÉNÉFICES CLINIQUES ONT ÉTÉ SIGNIFICATIFS, AVEC UNE AMÉLIORATION FONCTIONNELLE ET, SELON 44 % DES MÉDECINS, UN ÉVITEMENT DU RECOURS AUX URGENCES OU À L'HOSPITALISATION



CONSULTER LES RÉSULTATS
EN LIGNE

2.5.5 Projet sur les complémentaires santé

En 2025, la Commission a mené une réflexion sur les compléments d'honoraires, a échangé avec le cabinet Cometh et a élaboré une stratégie visant à définir un cadre pour les surcomplémentaires, afin de préciser les conditions tarifaires de prise en charge des dépassements d'honoraires.

La mission, qui débutera en 2026, consistera à mener une démarche exploratoire auprès de certaines complémentaires pour évaluer l'existence et la faisabilité de tels contrats.

2.5.6 Suivi des déconventionnements

L'URPS A POURSUIVI LE SUIVI DU NOMBRE DE MÉDECINS LIBÉRAUX NON CONVENTIONNÉS EN ÎLE-DE-FRANCE, SUR LA BASE DES DONNÉES TRANSMISES PAR LA CPAM. EN SEPTEMBRE 2025, LA RÉGION COMPTAIT 458 MÉDECINS EXERÇANT EN SECTEUR 3 CONTRE 439 EN 2024.

2.6

E-santé

2.6.1 Le lab'URPS

MEETING POINTS

L'objectif des meeting points est de permettre aux médecins libéraux de participer à l'innovation en santé en rencontrant des start up dans le cadre de présentation de 30 minutes (15 minutes de présentation et 15 minutes de questions) aux médecins de la commission E-santé.

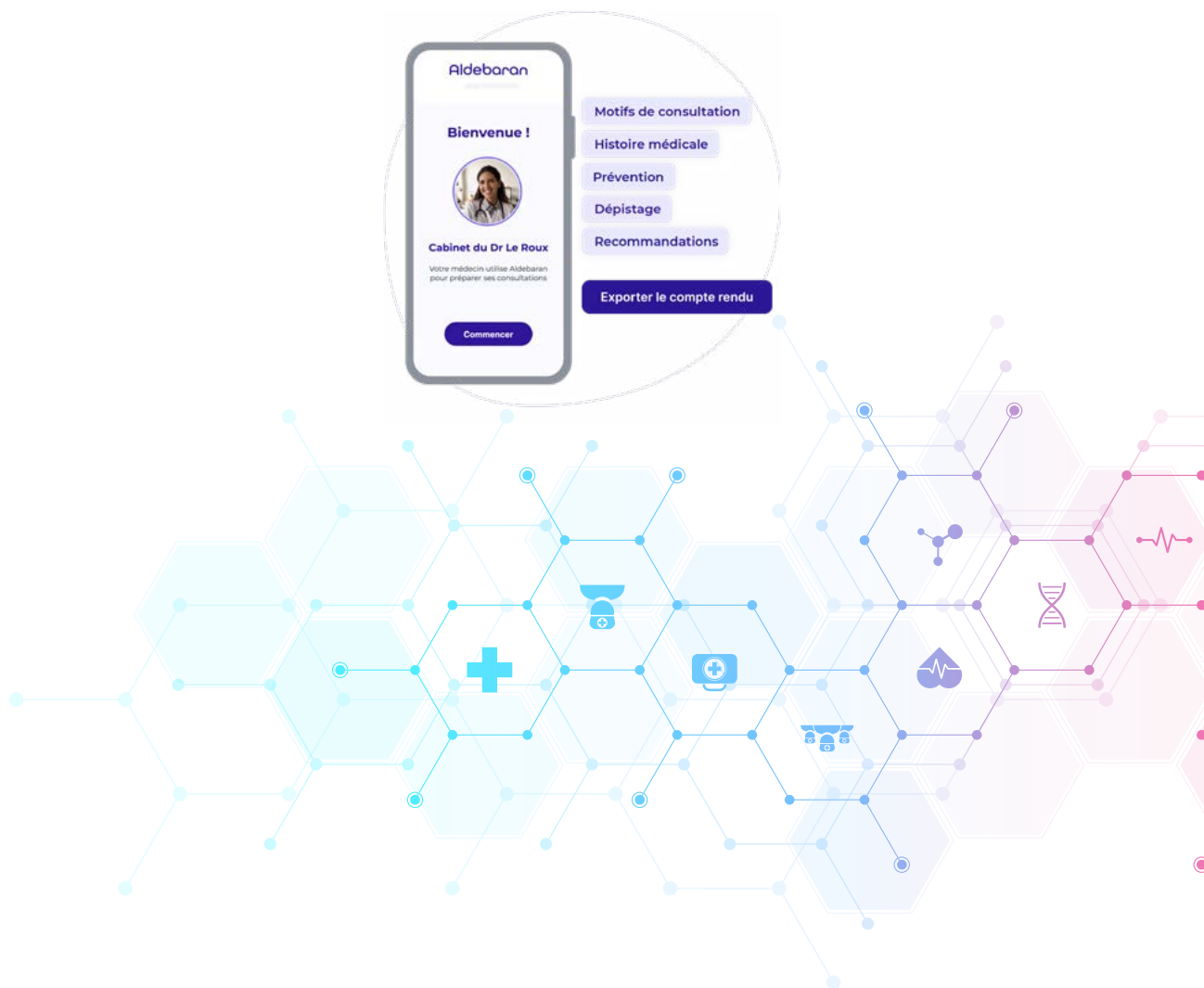
À l'issue de ces rencontres, les médecins de la commission donnent leur avis sur les start up pour déterminer si elles peuvent par la suite intégrer le programme du club bêta testeurs.

Le nombre de meeting points a augmenté avec 9 sessions de meeting point pour 17 start up rencontrées.

CLUB BÊTA TESTEURS

En 2025, la commission a terminé le bêta test de la solution Aldebaran, solution de préparation des consultations. Les médecins testeurs se sont montrés très satisfaits de l'expérimentation et 36 d'entre eux ont témoigné leur volonté de s'abonner à ce service. La start up a été ajoutée à l'offre de la Centrale de référencement de l'URPS médecins.

Un nouveau bêta test a été lancé en novembre avec la start up Bio Logbook, solution d'analyse de résultats de biologie avec un groupe de 7 testeurs.



2.6.2 Guides, communication et enquête

ENQUÊTES SÉCUR MISE À JOUR WINDOWS 11

La commission E-santé a sensibilisé les médecins à la nécessité de mettre à jour leurs ordinateurs de Windows 10 à Windows 11, la version 10 ne bénéficiant plus de support. La newsletter indiquait la méthode de vérification de compatibilité de l'ordinateur et une possibilité de prendre rendez-vous avec le chef de projet pour être accompagné au besoin.

ORDONNANCES NUMÉRIQUES

La commission E-santé a rédigé et envoyé une newsletter à destination des médecins pour les informer de l'arrivée de l'ordonnance numérique et de la généralisation de l'application Carte Vitale (ApCV).

CONSERVATION DES DONNÉES À LA RETRAITE

La commission a mené une enquête auprès des médecins au sujet de la conservation des données patients après leur cessation d'activité et en particulier lors de leur départ à la retraite. Cette enquête a mis en avant le manque de repères des médecins sur le sujet et l'absence de solutions pratiques pour eux.

Les conclusions de cette enquête ont été présentées à plusieurs instances, notamment à la délégation au numérique en santé (DNS). Cette collaboration nous a permis d'intégrer le groupe de travail sur la portabilité des données au sein des logiciels métiers. Grâce à cette instance, nous avons pu porter la voix des médecins libéraux auprès des décideurs nationaux, du CNOM et des éditeurs.

Par ailleurs, ces travaux ont mis en exergue la nécessité d'élaborer, en collaboration avec le CNOM, une notice d'information dédiée à la gestion des dossiers médicaux lors de la cessation d'activité

E-RÉPUTATION

La commission E-santé a entamé un travail sur la question des pages Google My Business des médecins et des avis laissés par les utilisateurs. Nous avons engagé cette réflexion à la suite de la décision de la cour d'appel de Chambéry du 22 mai 2025, qui a donné raison à une chirurgienne-dentiste demandant la suppression de sa page, ainsi qu'à la décision de Google de supprimer les avis concernant les établissements scolaires. Pour motiver cette dernière décision, la plateforme Google a défini une catégorie de « services critiques », pour l'instant limitée aux écoles d'enseignement général.

Afin d'appuyer notre démarche, nous avons réalisé deux enquêtes auprès des médecins libéraux de la région, ayant recueilli respectivement 1 197 et 2 596 réponses. Dans les deux cas, plus de 90 % des répondants se sont déclarés favorables à la suppression de leur page Google My Business ou, à minima, des avis qui y figurent. Ce souhait de suppression est principalement motivé par l'absence de consentement des médecins à la création de ces pages, ainsi que par le manque de modération de la part du moteur de recherche face aux avis insultants ou mensongers, souvent déposés par des patients mécontents de ne pas avoir obtenu les prescriptions souhaitées, voire n'ayant jamais consulté les praticiens concernés. De plus, cette enquête a donné lieu à de nombreux mails et appels de médecins souhaitant être assistés dans leur démarche de déréférencement auxquels nous avons essayé de répondre au mieux.

Après avoir transmis ces résultats à la CNIL et au ministère de la Santé, nous souhaitons désormais étudier la possibilité d'un recours juridique collectif.



CONSULTER
LES RÉSULTATS EN LIGNE

2.6.3 Intelligence artificielle

La commission E-santé a organisé une table ronde autour de l'IA en 2025.

Cette table ronde a été réalisée en partenariat avec l'URPS chirurgiens dentistes Ile-de-France et avait pour but de traiter les sujets suivants :

- L'évolutions de l'IA suite à sa démocratisation
- L'impact écologique de son utilisation
- La responsabilité des utilisateurs et le cadre juridique

Cette table ronde, accessible en replay sur la chaîne Youtube de l'URPS, a été visionnée par plus de 300 personnes.



VOIR LE REPLAY

2.7

LA CENTRALE DE RÉFÉRENCEMENT

LA CENTRALE DE RÉFÉRENCEMENT DE PRODUITS ET DE SERVICES DE L'URPS MÉDECINS LIBÉRAUX ILE-DE-FRANCE A ÉTÉ LANCÉE OFFICIELLEMENT EN OCTOBRE 2023, AFIN DE PERMETTRE AUX MÉDECINS LIBÉRAUX FRANCILIENS DE FAIRE DES ÉCONOMIES SUR LEURS ACHATS PROFESSIONNELS ET PERSONNELS.

Ce service, destiné aux 20 000 médecins adhérents de l'URPS médecins libéraux Ile-de-France, prend la forme d'une plateforme en ligne, accessible sur le site internet de l'URPS, et se veut indépendante des fournisseurs.



La Centrale compte plus de 60 fournisseurs référencés, représentant des milliers de produits référencés.

Ce service est accessible après la souscription d'un accès annuel payant : 60€ annuel - déductible des charges professionnelles.

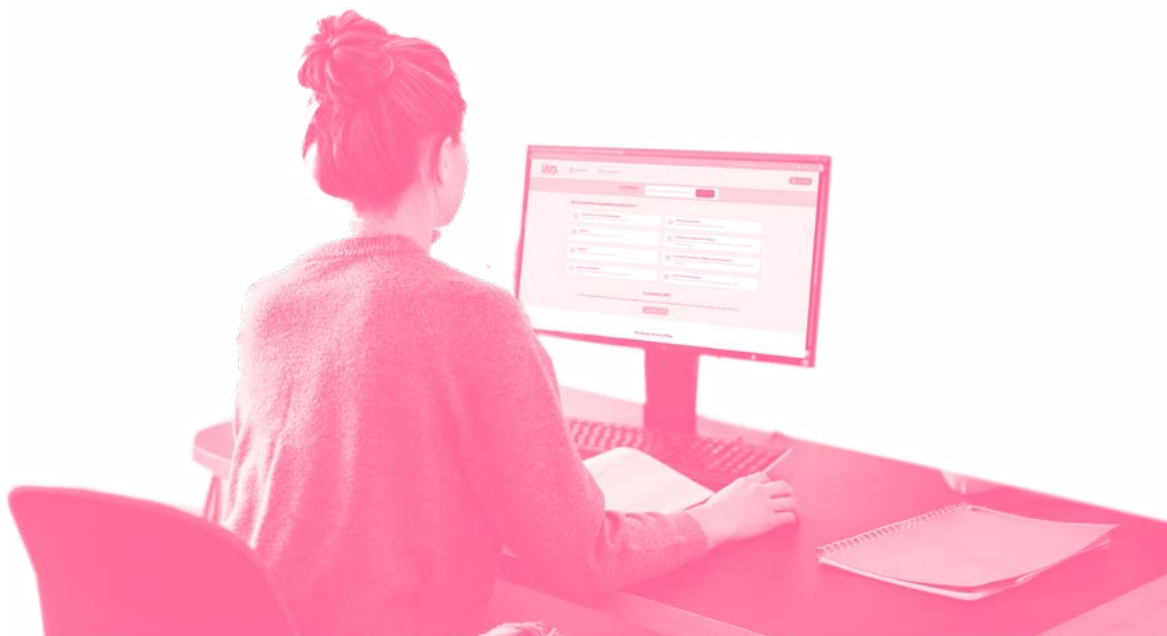
Le catalogue continuera à se développer en 2026 avec les médecins abonnés et à s'enrichir de nouvelles offres négociées sur les différentes spécialités.

En 2025, la Centrale a poursuivi ses efforts pour faire connaître la Centrale, rencontrer et accompagner les médecins sur leurs besoins. En quelques mots :

- plus de 150 entretiens personnalisés avec les médecins, dont majoritairement des médecins en cours d'installation, pour les accompagner dans leurs achats indispensables pour débiter leur activité (matériel, produits et services),
- plus de 25 cabinets rencontrés afin de comprendre leurs besoins et leur présenter la Centrale,
- plus de 20 webinaires de présentation de la Centrale : 30 minutes pour comprendre le fonctionnement de la Centrale et répondre aux questions.,
- une présence sur LinkedIn et Instagram.



**ACCÉDER
À LA PLATEFORME**



2.8

INFORMATION ET COMMUNICATION

L'ANNÉE 2025 A ÉTÉ MARQUÉE UNE FOIS ENCORE PAR UNE COMMUNICATION INTENSE VERS LES MÉDECINS LIBÉRAUX AVEC UNE MULTIPLICATION DES OCCASIONS DE RENCONTRES PHYSIQUES ET VIRTUELLES, ET DES DÉCLINAISONS AU FORMAT PODCAST POUR L'ACCESSIBILITÉ DE TOUS À L'INFORMATION.

2.8.1 PODCASTS

LES 12/14, RENDEZ-VOUS DES ACTEURS DE L'ORGANISATION DES SOINS EN ILE-DE-FRANCE

L'URPS médecins propose un rendez-vous régulier aux médecins et acteurs franciliens de la santé autour d'un thème et d'invités liés à l'organisation des soins.

Les échanges, animés par des élus de l'URPS, sont ensuite diffusés sous la forme d'un podcast disponible sur le site de l'URPS et sur toutes les plateformes (Apple, Google, Deezer, Spotify...).

Janvier

Accompagnement thérapeutique du patient :
quels espaces dans la relation patient-médecin ?

Février

Mettre son patient sous télésurveillance : quelle réglementation, quels outils ?

Mars

Du protocole de coopération au glissement de tâche :
que pouvons-nous déléguer sans prendre de risque ?

Avril

Les dérives sectaires dans le domaine de la santé

Mai

Forfait ou paiement à l'acte

Juin

DAC quels services pour les médecins ?
Quelles complémentarités avec les CPTS ?

Septembre

Permanence des soins en établissements :
quelle participation des spécialistes libéraux ?

Octobre

Participation des médecins libéraux au SAS – Ile-de-France :
état des lieux et fonctionnement

Novembre

Pénurie de médicament :
comment s'organiser localement ?

Décembre

Mon parcours PSY :
Bilan après deux ans – quelle coordination psychologue – psychiatre ?



Podcast disponible sur les plateformes d'écoute audio (Apple, Google, Spotify, Deezer, etc.)

PODCAST « LA VOIX DES LIBÉRAUX »

Depuis 2021, le podcast La Voix des libéraux a pour objectif de répondre aux préoccupations des médecins libéraux sur des sujets d'actualité.

Chaque épisode réunit des experts du sujet et un médecin élu de l'URPS. Les échanges sont animés par une journaliste (Sidonie Watrigant ou Ingrid Labuzan).

Deux nouveaux épisodes ont été diffusés en 2025 :

Violences : enfin une loi pour les libéraux ! avec D' Jean-Jacques Avrane, conseiller ordinal et coordonnateur de l'observatoire de la sécurité des médecins, Nicolas DELMAS, chef de projet attractivité à la sous-direction des ressources humaines de la DGOS, Anne-Sophie Patru, sénatrice, rapporteur de la loi visant à renforcer la sécurité des professionnels de santé et le Dr Mardoche Sebbag, vice-président de l'URPS médecins libéraux Ile-de-France.

Santé mentale, grande cause nationale 2025 : que propose la psychiatrie libérale ? avec le D' Raphaël Gourevitch, chef de pôle au GHU Paris Psychiatrie et Neurosciences à Sainte Anne, le Dr Elie Winter, psychiatre, coordonnateur de la commission spécialistes de l'URPS médecins et Président de l'Association française des psychiatres d'exercice privé et du Syndicat national des psychiatres privés et le D' Sylvie Royant-Parola, psychiatre libéral et coordinatrice de la Commission Santé Publique de l'URPS médecins.

Au 31 décembre 2025, les 19 épisodes comptabilisent 8 261 écoutes, soit une moyenne de 431 par épisode.



Podcast disponible sur les plateformes d'écoute audio (Apple, Google, Spotify, Deezer, etc.)

2.8.2 Des affiches pour les salles d'attente

La salle d'attente est un lieu privilégié pour informer les patients. C'est pourquoi l'URPS médecins libéraux Ile-de-France a lancé en 2023 une campagne d'affiches destinées à la salle d'attente des médecins libéraux. Le bon de commande est disponible sur le site de l'URPS. En 2025, une huitième affiche a été proposée aux médecins sur le thème : "Non aux violences contre les soignants !"

Au total, 8 affiches sont proposées aux médecins qui ont commandé 6 095 exemplaires depuis janvier 2023.



2.8.3 Le site internet de l'URPS

Le palmarès 2025 des pages d'actualité les plus consultées est le suivant :

- 1 - Ils viennent de s'installer
- 2 - Choisir son secteur, 1 ou 2
- 3 - Les aides à l'installation
- 4 - Des affiches pour votre salle d'attente
- 5 - Les zones déficitaires
- 6 - S'inscrire à la permanence d'aide à l'installation
- 7 - Auto-questionnaire Ma santé
- 8 - Permanence des soins
- 9 - Inscription à l'ordre
- 10 - La centrale de référencement
- 11 - Congé maternité et paternité

Fréquentation

54 000 visiteurs
96 000 visites
179 000 pages vues

www.urps-med-ile-de-france.org



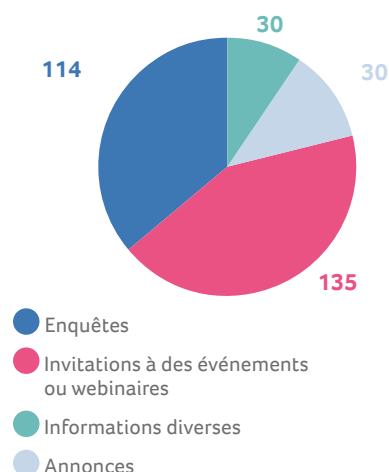
2.8.5 Communication par email

En 2025, 306 newsletters ont été adressées à l'ensemble des médecins libéraux.

Palmarès des newsletters les plus consultées, parmi celles envoyées à tous les médecins, en termes de nombre d'ouvriers :

- [Enquête] Avis Google : usage et mésusage de la page Google
- Mobilisation des médecins libéraux contre la proposition de loi Garrot
- Information sur l'ordonnance numérique
- 20' Chrono - Bail individuel ou bail collectif
- 20' Chrono - ERP

Répartition par type de newsletters envoyées aux médecins libéraux



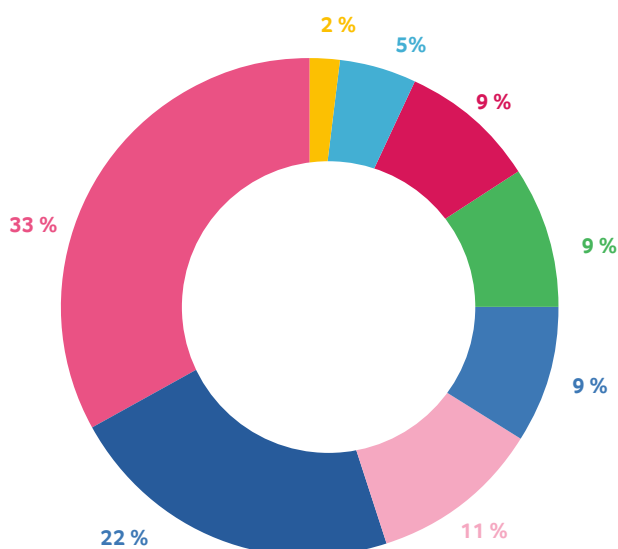
2.8.6 Communiqués de presse

L'URPS médecins a diffusé 7 communiqués de presse en 2025 :

- ✓ 4^{ème} année de médecine générale : soutien aux revendications des internes (16 janvier 2025)
- ✓ Alerte sur la sécurité des médecins (18 février 2025)
- ✓ Violence aux médecins : Sortons du silence et agissons ! (10 mars 2025)
- ✓ URPS : le mode électif reste le garant de la représentativité (13 mars 2025)
- ✓ La Centrale de l'URPS : accompagner les médecins libéraux dans leurs achats professionnels (08 avril 2025)
- ✓ PLFSS 2026 : la médecine de ville sous pression, les patients en première ligne (21 octobre 2025)
- ✓ PLFSS 2026 : grave menace sur l'accès aux soins (02 décembre 2025)

Retombées par thèmes

- PLFSS
- Téléconsultation
- Violences aux médecins
- Enquêtes URPS
- RDV non honorés
- Divers
- Formation (numerus apertus, D' Junior)
- Installation



Ces actions de communication menées par l'URPS médecins en 2025 ont occasionné 45 retombées presse.

Les thèmes de l'installation et de la formation des médecins représentent 55 % des retombées presse.

Quelques-unes des parutions citant l'URPS médecins en 2025 :

3 paris
ile-de-france
14/05/2025
*Dimanche en politique :
Recherche médecins
désespérément !*

apm
news
19/03/2025
*Plusieurs organisations de
soignants réclament la pleine
application du plan contre les
violences lancé en 2023*

l'Opinion
20/01/2025
*Pourquoi il faut (d'urgence)
former plus de médecins*

LE QUOTIDIEN
DU MEDECIN
04/04/2025
*Désert médical : ce qui marche
vraiment pour favoriser l'installa-
tion des médecins généralistes*

2.8.7 Réseaux sociaux



LINKEDIN

L'URPS médecins diffuse son actualité sur LinkedIn : communiqués de presse, rediffusion des colloques / soirées, soirées maisons sport-santé, 20'chrono, la centrale de référencement, les topos d'experts et bien d'autres. Nous sommes le plus actif sur ce réseau social et nous récoltons le plus d'interactions.

En 2025, 68 publications ont été postées par l'URPS et le nombre de ses abonnés continue de progresser, passant de 1598 à 1855 en un an.

Fréquentation : Le nombre moyen d'impressions pour une publication est de 498 impressions.

Publication la plus vue : Replay sur "Les enjeux de l'IA et les premières bases juridiques" avec 1 306 impressions



CONSULTER



INSTAGRAM

Les communications par le biais d'Instagram ciblent majoritairement les jeunes médecins et étudiants en médecine avec la mise en avant des dispositifs qui leurs sont dédiés. Les associations étudiantes relaient régulièrement des informations concernant l'URPS, ce qui permet de nous faire connaître auprès des étudiants.

Contenus : En 2025, 46 publications ont été partagées dont 35 stories. Les publications concernent majoritairement les 12/14, les soirées libérales, la Centrale de référencement, 20'chrono ainsi que les dispositifs "2 Jours en libéral" et "Adopte 1 Doc"

Fréquentation : Le compte totalise 476 abonnés, soit une augmentation de 51% en un an. Notre page a été visitée 833 fois et nos publications ont touché 3 759 comptes.

Nous avons également créé des comptes Instagram et LinkedIn pour la Centrale de référencement, sur lesquels nous publions quotidiennement des contenus présentant les produits et offres de la Centrale, ainsi que des informations juridiques clés, des webinaires, des témoignages clients ainsi que sur l'installation.



CONSULTER



YOUTUBE

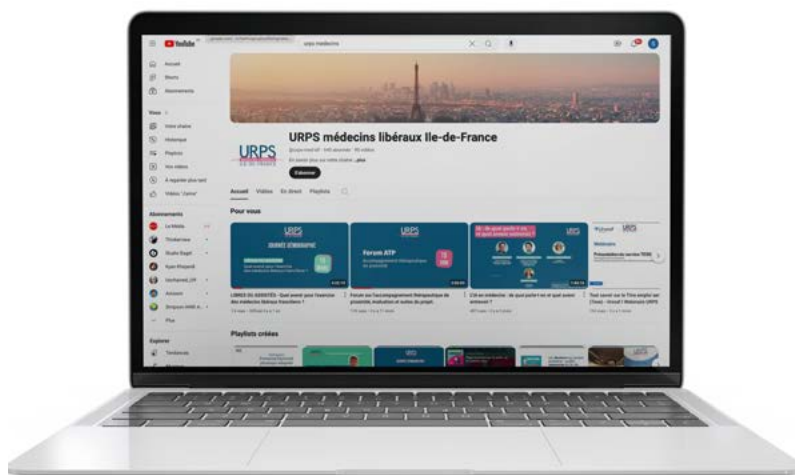
La chaîne Youtube de l'URPS héberge 123 vidéos au 31 décembre 2025.

Contenus: En 2025, 14 vidéos ont été postées, 7 vidéos sur les 20'chrono, 3 vidéos de la série Topos d'experts en santé publique, 2 podcasts Voix des libéraux, 3 replay de webinaires et séminaires. La vidéo qui a obtenu le plus de vues est l'épisode de 20'chrono sur le thème "ERP et normes d'accessibilités et de sécurité" (401 vues).

Fréquentation : La page Youtube compte, fin 2025, 779 abonnés, soit 85 abonnés supplémentaires en un an, 12 148 vues et 1 158 heures de visionnage.



CONSULTER



2.9

COORDINATION AVEC LES AUTRES PROFESSIONNELLS DE SANTÉ

La loi Hôpital, Patients Santé et Territoire a créé dans chaque région des Unions régionales de professionnels de santé qui rassemblent, pour chaque profession, les représentants des professionnels de santé exerçant à titre libéral sous le régime des conventions nationales avec l'Union nationale des caisses d'assurance maladie mentionnées au titre VI du livre Ier du code de la sécurité sociale.

L'URPS médecins partage donc les mêmes missions que les URPS biologistes responsables, infirmiers, masseurs-kinésithérapeutes, pharmaciens, chirurgiens-dentistes, orthophonistes, orthoptistes, sages-femmes, pédicures podologues.

AU TOTAL, LES URPS ILE-DE-FRANCE REPRÉSENTENT UN CORPS D'ENVIRON 56 000 PROFESSIONNELLS DE SANTÉ LIBÉRAUX.

L'URPS médecins Ile-de-France n'adhère pas à l'AIUF (association francilienne interprofessionnel des URPS), car les élus médecins ont souhaité conserver l'autonomie de leur représentation.



03

**L'URPS
ILE-DE-FRANCE,
UN PARTENAIRE
RÉGIONAL
INCONTOURNABLE**



3.1

L'ARS ILE-DE-FRANCE

MISE EN PLACE LE 1^{ER} AVRIL 2010, L'AGENCE RÉGIONALE DE SANTÉ D'ILE-DE-FRANCE MET EN ŒUVRE LA POLITIQUE RÉGIONALE DE SANTÉ, EN COORDINATION AVEC LES PARTENAIRES ET EN TENANT COMPTE DES SPÉCIFICITÉS DE LA RÉGION ET DE SES TERRITOIRES.



Elle est compétente sur le champ de la santé dans sa globalité, de la prévention aux soins et à l'accompagnement médico-social.

Son organisation s'appuie sur un projet de santé élaboré en concertation avec l'ensemble des professionnels et des usagers, dans un souci d'efficacité et de transparence.

Les relations avec l'ARS n'en restent pas moins consommatrices en énergie et en temps. Dans ce contexte, le bureau de l'URPS, les élus participant aux instances de la démocratie sanitaire sont tous mobilisés pour participer aux travaux régionaux et départementaux avec la volonté de maintenir une stratégie commune et partagée sur l'ensemble des territoires.

3.2

LES COLLECTIVITÉS TERRITORIALES

LES ÉLUS DE L'URPS MÉDECINS SOUHAITE DÉVELOPPER DAVANTAGE LES RELATIONS AVEC LES COLLECTIVITÉS TERRITORIALES.

L'adoption par la Région Ile-de-France du **Rapport de la lutte contre la désertification médicale** se traduit par la prise en compte par la Région d'un certain nombre de **recommandations de l'URPS**, en particulier concernant :

- L'élargissement des formes juridiques éligibles aux aides immobilières de la Région notamment aux libéraux sous la forme de SCI, SCM et SISA bailleurs sociaux,
- L'affranchissement vis-à-vis des zonages fragiles et déficitaires de l'ARS pour l'attribution des aides : les aides à l'investissement peuvent désormais être versées sur tout territoire dès lors qu'un diagnostic permet de justifier le besoin d'implantation de nouveaux professionnels de santé. Ce diagnostic peut notamment être réalisé par une organisation professionnelle telle que l'URPS.

Le protocole ARS / URPS du 6 juillet 2017 a par ailleurs amené à un développement et à une clarification des outils proposés par l'URPS aux communes et intercommunalités, en particulier :

- Les diagnostics et animations territoriales
- L'aide à l'investissement immobilier
- L'accompagnement à la conduite du changement



SALON DES MAIRES DE L'AMIF

L'URPS a participé pour la première fois en 2025 au Salon des maires de l'Association des maires d'Ile-de-France les 3 et 4 juin.

Sur son stand, l'URPS a rencontré plus d'une vingtaine d'élus municipaux de tous les départements franciliens, tous mobilisés contre le désert médical qui gagne leur territoire. L'URPS a pu leur présenter les outils développés en partenariat avec l'ARS pour redynamiser leur offre de soins, inclus dans le protocole d'accord ARS/URPS.

3.3

LA CONFÉRENCE RÉGIONALE DE SANTÉ ET SES INSTANCES

3.3.1 CRSA et démocratie sanitaire

Créée par la Loi HPST du 21 juillet 2009, la Conférence régionale de la santé et de l'autonomie (CRSA) est le principal lieu de consultation régional. Cet organisme consultatif doit contribuer à la définition et à la mise en œuvre de la politique régionale de santé.

En Île-de-France, la CRSA a été renouvelée le 20 octobre 2021. Elle est composée de 109 membres titulaires, désignés pour 5 ans. L'assemblée plénière de la CRSA, qui rassemble tous ses membres, est composée de 8 collèges représentatifs des acteurs du système de santé de la région. Les représentants URPS médecins siègent dans le collège « offreurs de soins ». La CRSA est présidée par M. Renaud COUPRY. Les travaux de la CRSA sont préparés et organisés par une commission permanente au sein de laquelle siège également l'URPS Médecins.

En parallèle, 4 commissions spécialisées se réunissent pour travailler par thématique :

- Prise en charge et accompagnements médico-sociaux
- Organisation des soins
- Droit des usagers du système de santé
- Prévention

La Commission « Prise en charge et accompagnements médico-sociaux »

La commission prise en charge et accompagnements médico-sociaux

- contribue à l'évaluation des besoins ;
- propose des priorités d'action ;
- émet un avis sur le programme inter-départemental d'accompagnement des handicaps et de la perte d'autonomie ;
- formule toute proposition sur les conditions d'accès aux services médico-sociaux, la qualité des accompagnements et prises en charge et les principes de contractualisation ;
- élabore un rapport d'activité tous les 4 ans.

La Commission « Droit des usagers du système de santé »

Cette commission a pour mission d'élaborer un rapport sur l'application et le respect des droits des usagers, l'égalité d'accès aux services de santé et la qualité des prises en charge sanitaire et médico-sociale.

La Commission spécialisée « Organisation des soins » (CSOS)

La CSOS est consultée par l'ARS sur :

- les autorisations d'activité de soins et la contractualisation
- l'activité et l'installation des professionnels de santé, maisons de santé, centres de santé, réseaux de santé, maisons médicales de garde...
- l'aide médicale urgente, la permanence des soins, les transports sanitaires
- la création d'établissements publics de santé et de GCS
- la recomposition de l'offre de soins

La Commission spécialisée « Prévention »

La commission spécialisée prévention doit formuler toute proposition pour réduire les inégalités sociales et géographiques de santé.

CHAQUE COMMISSION SPÉCIALISÉE ÉMET UN AVIS SUR LES PROJETS DE SON CHAMP DE COMPÉTENCES LIÉS AU PROJET RÉGIONAL DE SANTÉ ET CONTRIBUE À LA DÉFINITION ET À LA MISE EN ŒUVRE DE LA POLITIQUE RÉGIONALE.

3.3.2 Les conseils territoriaux de santé (CTS)

La démocratie sanitaire francilienne se décline dans chacun des territoires de santé de l'Île-de-France correspondant aux huit départements au sein des conseils territoriaux de santé. Ces conseils territoriaux de santé, mis en place par le directeur général de l'ARS IDF, sont le lieu d'expression et de rencontre des acteurs, usagers et politiques locaux. Chacun d'entre eux est composé de représentants des différentes catégories d'acteurs du système de santé dont les usagers et les médecins libéraux.

Les missions des conseils territoriaux de santé sont les suivantes :

- Veiller à conserver la spécificité des dispositifs et démarches locales
- Participer à la réalisation du diagnostic territorial partagé
- Contribuer au projet régional de santé
- Être informé des créations de plateformes territoriales d'appui à la coordination et contribuer à leur suivi
- Être associé à la mise en œuvre du pacte territoire santé
- Donner un avis sur le projet territorial de santé mentale
- Compétence expérimentale de médiation (5 ans)
- Peut faire au directeur général de l'Agence régionale de santé toute proposition pour améliorer la réponse aux besoins de la population sur le territoire, notamment sur l'organisation des parcours de santé.
- Peut être saisi par le directeur général de l'Agence régionale de santé sur toute question relevant de ses missions prévues dans la loi.

Chaque conseil territorial de santé est composé de 50 membres au plus répartis en 4 collèges :

- 1) Collège des professionnels et offreurs des services de santé (max 28 membres)
- 2) Collège des usagers du système de santé (max 10 membres)
- 3) Collège des collectivités territoriales du territoire de démocratie sanitaire concerné dont (max 7 membres dont 1 pour la PMI)
- 4) Collège des représentants de l'Etat et des organismes de sécurité sociale (max 3 membres)

Le mandat des membres est de cinq ans.

UN CTS COMPREND ÉGALEMENT DEUX COMMISSIONS :

- **UNE COMMISSION SPÉCIALISÉE EN SANTÉ MENTALE ;**
- **UNE FORMATION SPÉCIFIQUE ORGANISANT L'EXPRESSION DES USAGERS ET INTÉGRANT LA PARTICIPATION DES PERSONNES EN SITUATION DE PAUVRETÉ OU DE PRÉCARITÉ.**

L'URPS MÉDECINS EST REPRÉSENTÉE DANS CHACUN DES CTS. EN MOYENNE 6 RÉUNIONS PAR TERRITOIRE ONT EU LIEU EN 2025.

3.4

ORDRES DES MÉDECINS D'ILE-DE-FRANCE

L'URPS MÉDECINS A CONTINUÉ ET POURSUIVI LE PARTENARIAT ENGAGÉ AVEC LES CONSEILS ORDINAUX D'ILE-DE-FRANCE NOTAMMENT AU TRAVERS DU PARTENARIAT CONCLU AUTOUR DE L'ANIMATION DES PERMANENCES LOCALES D'AIDE À L'INSTALLATION.

En 2025, les ordres franciliens et l'URPS médecins ont fait de la lutte contre les violences aux professionnels de santé une priorité. A cet effet, ils ont décidé d'organiser conjointement des soirées de sensibilisation des médecins aux conduites à tenir face à une agression physique ou verbale. Les deux premières réunions se sont déroulées les 6 et 20 novembre, respectivement dans les Yvelines et le Val d'Oise.

Enfin, les conseils départementaux de l'ordre participent avec l'URPS médecins à l'expérimentation de permanences de fin de carrière pour les médecins dans leur 62^{ème} année.

3.5

FÉDÉRATIONS DE L'HOSPITALISATION D'ILE-DE-FRANCE

**L'URPS MÉDECINS ENTRETIENT DES RELATIONS
AVEC LES DIFFÉRENTES FÉDÉRATIONS HOSPITALIÈRES
AVEC POUR OBJECTIF DE FLUIDIFIER LES RELATIONS
ENTRE LES MÉDECINS LIBÉRAUX ET LES COLLÈGUES HOSPITALIERS.**

**LE DÉVELOPPEMENT DES POSTES PARTAGÉS
VILLE-HÔPITAL RÉPOND EN PARTIE DE CES ENJEUX.
L'OUVERTURE DE STAGES D'INTERNE AUPRÈS
DES MÉDECINS LIBÉRAUX RESTE AU CENTRE
DES DISCUSSIONS.**



3.6

LES USAGERS

3.6.1 Échanges entre représentants URPS et représentants des usagers

L'URPS MÉDECINS ILE-DE-FRANCE A POURSUIVI SES ÉCHANGES CONSTRUCTIFS ENTRE REPRÉSENTANTS D'USAGERS ET PROFESSIONNELS DE SANTÉ LIBÉRAUX.

3.6.2 Commission de conciliation et d'indemnisation (CCI)

L'URPS médecins a désigné deux représentants des professionnels de santé libéraux pour siéger à la CCI d'Ile-de-France. Les Dr Jean-François BRUGNAUX et Michel de TINGUY DU POUET préparent et assistent aux commissions.

En 2025, il y a eu 22 réunions de la CCI en Ile-de-France avec un nombre moyen de quinze dossiers par séance.

Chaque séance fait l'objet d'une réunion préparatoire des deux représentants libéraux pour analyse et concertation avec une attention particulière sur les dossiers impliquant une conciliation entre des libéraux et leurs patients.



ANNEXES

Annexe 1

LES ÉLUS

Collège des généralistes au 31/12/2025

SYNDICAT	NOM	PRÉNOM	CODE POSTAL	VILLE
CSMF	BAILLARGEAT	MARC	75017	PARIS
CSMF	DE BASTARD	LAURENT	78000	VERSAILLES
MG FRANCE	DELOFFRE	JOSYANE	92400	COURBEVOIE
SML	DERHY	YVES	92100	BOULOGNE BILLANCOURT
FMF	ELGHOZI	BERNARD	94000	CRETEIL
MG FRANCE	FRELAT	EMILIE	91420	MORANGIS
UFMLS	GEANTY	XAVIER	75008	PARIS
CSMF	GUEPRATTE	AURELIA	94470	BOISSY SAINT LEGER
FMF	HAMON	JEAN PAUL	92140	CLAMART
MG FRANCE	HANDSCHUH	RICHARD	75020	PARIS
UFMLS	LABENNE	BENOIT	93340	LE RAINCY
FMF	LEROY	NATHALIE	77130	MONTEREAU FAULT YONNE
CSMF	LEYMARIE	JEAN LUC	92500	RUEIL MALMAISON
CSMF	NIN	PHILIPPE	75013	PARIS
MG FRANCE	OROUDJI	BIJANE	95310	ST OUEN L'AUMONE
FMF	PARANQUE	PHILIPPE	91750	CHEVANNES

SYNDICAT	NOM	PRÉNOM	CODE POSTAL	VILLE
UFMLS	REGENSBURG DE ANDREIS	NATACHA	75017	PARIS
FMF	RICHARD	GENEVIEVE	75014	PARIS
SML	ROZENBLAT	MARC	77330	OZOIR LA FERRIERE
UFMLS	SAADA	ARNAUD	91300	MASSY
CSMF	SABBAH	ABRAHAM	75016	PARIS
MG FRANCE	SAYNAC	YOHANN	93500	PANTIN
MG FRANCE	SCEMAMA	AGATHE	75005	paris
UC	SCIMECA	DANIEL	94700	MAISONS ALFORT
SML	SEBBAG	MARDOCHE	93240	STAINS
CSMF	SIAVELLIS	GEORGES	93130	NOISY LE SEC
UC	SPIRA	JEAN MARC	75013	PARIS
MG FRANCE	TORTIGET	DELPHINE	95000	CERGY
MG FRANCE	VIOMESNIL	VANESSA	75018	PARIS
UFMLS	WEINBERG	ERIC	94000	CRETEIL

Collège des spécialistes au 31/12/2025

SYNDICAT	NOM	PRÉNOM	CODE POSTAL	VILLE
CSMF	ASSYAG	PATRICK	75011	PARIS
SML	BAUER	SOPHIE	77000	MELUN
CSMF	BENABADJI	SALIM	75018	PARIS
SML	BHAVSAR	PIERRE	95520	OSNY
UFMLS	BRIOLE	VALERIE	75005	PARIS
LE BLOC	CADI	PHILIPPE	78190	TRAPPES
LE BLOC	DE ROCHAMBEAU	BERTRAND	77177	BROU SUR CHANTEREINE
AVENIR SPE	GIGNAC	DOMINIQUE	78500	SARTROUVILLE
UFMLS	GUERINI	HENRI	75116	PARIS
AVENIR SPE	HORVILLEUR	JEROME	91300	MASSY
FMF	HUYNH	BERNARD	75006	PARIS
UFMLS	INAOUI ROZE	RACHIDA	75005	PARIS
UFMLS	LE MAGREX	JÉROME	78590	NOISY-LE-ROI
CSMF	LEBLANC	GILBERT	78560	LE PORT MARLY
AVENIR SPE	LENCZNER	GREGORY	92200	NEULLY SUR SEINE
UFMLS	PIZZUTI	PHILIPPE	95260	BEAUMONT SUR OISE
LE BLOC	POIGNARD	ALEXANDRE	75005	PARIS

Collège des spécialistes

SYNDICAT	NOM	PRÉNOM	CODE POSTAL	VILLE
AVENIR SPE	PRUDHOMME	FREDERIC	78150	LE CHESNAY ROCQUENCOURT
AVENIR SPE	REFABERT	LUC	75015	PARIS
FMF	ROYANT PAROLA	SYLVIE	75016	PARIS
MG FRANCE	SCEMAMA	AGATHE	75005	PARIS
UFMLS	SCHAPIRO	DAVID	75116	PARIS
LE BLOC	SIMON-LA NEUVILLE	PATRICK	91400	ORSAY
UFMLS	SLITINE	LAMIA	75017	PARIS
LE BLOC	SOPRANI	ANTOINE	75005	PARIS
AVENIR SPE	SULIMOVIC	LUC	75019	PARIS
CSMF	SYLVESTRE	MARC	92150	SURESNES
SML	TANNEAU	ERIC	75017	PARIS
AVENIR SPE	VIGNON SAVOYE	CAPUCINE	75010	PARIS
AVENIR SPE	WINTER	ELIE	75014	PARIS

Annexe 2

LES ÉLUS DANS LES COMMISSIONS

AU 31/12/2025

Commissions thématiques

COMMUNICATION		DÉMOGRAPHIE ET BESOINS DE SANTÉ DES TERRITOIRES		EXERCICE AU QUOTIDIEN	
SYNDICAT	ÉLU	SYNDICAT	ÉLU	SYNDICAT	ÉLU
UASLB	Gregory LENCZNER	UASLB	Gregory LENCZNER	UASLB	Alexandre POIGNARD
UASLB	Philippe CADI	UASLB	Capucine VIGNON	UASLB	Elie WINTER
UFMLS	David SCHAPIRO	UFMLS	Arnaud SAADA	UFMLS	Natacha REGENSBURG DE ANDREIS
UFMLS	Arnaud SAADA	UFMLS	Jérôme LE MAGREX	UFMLS	Philippe PIZZUTI
CSMF	Philippe NIN	CSMF	PATRICK ASSYAG	CSMF	Marc BAILLARGEAT
CSMF	-	CSMF	Marc SYLVESTRE	CSMF	Aurélia GUEPRATTE
MG	Vanessa VIOMESNIL	MG	Bijane OROUDJI	MG	Delphine TORTIGET
SML	Mardoche SEBBAG	SML	Sophie BAUER	SML	Yves DERHY
FMF	Jean Paul HAMON	FMF	Bernard HUYNH	FMF	Nathalie LEROY
UC	Daniel SCIMECA	UC	Jean Marc SPIRA	UC	Daniel SCIMECA



COORDONNATEURS

commissions thématiques

E-SANTÉ

SANTÉ
PUBLIQUE

ORGANISATION
ET COORDINATION

SYNDICAT	ÉLU	SYNDICAT	ÉLU	SYNDICAT	ÉLU
UASLB	Frédéric PRUDHOMME	UASLB	Luc REFABERT	UASLB	Capucine VIGNON
UASLB	Patrick SIMON-LANEUVILLE	UASLB	Elie WINTER	UASLB	Bertrand DE ROCHAMBEAU
UFMLS	Éric WEINBERG	UFMLS	Rachida INAOUI ROZE	UFMLS	Benoit LABENNE
UFMLS	Henri GUERINI	UFMLS	Lamia SLITINE	UFMLS	Rachida INAOUI ROZE
CSMF	Laurent DE BASTARD	CSMF	Gilbert LEBLANC	CSMF	Philippe NIN
CSMF	Farid YEKHLEF	CSMF	Marc SYLVESTRE	CSMF	Jean Luc LEYMARIE
MG	Richard HANDSCHUH	MG	Vanessa VIOMESNIL	MG	Emilie FRELAT
SML	Éric TANNEAU	SML	Marc ROZENBLAT	SML	Mardoche SEBBAG
FMF	Philippe PARANQUE	FMF	Sylvie ROYANT PAROLA	FMF	Philippe PARANQUE
UC	Jean Marc SPIRA	UC	Daniel SCIMECA	UC	Jean Marc SPIRA



COORDONNATEURS

Commission contrôle des comptes

SYNDICAT	ÉLU
SML	Sophie BAUER
MG	Agathe SCEMAMA
CSMF	Georges SIAVELLIS
FMF	Sylvie ROYANT-PAROLA
UASLB	Dominique GIGNAC
UFMLS	Lamia SLITINE



COORDONNATEURS

Commission collège spécialistes en médecine générale

SYNDICAT	ÉLU
UFMLS	Natacha REGENSBERG
UFMLS	Xavier GEANTY
UFMLS	Benoit LABENNE
CSMF	Jean Luc LEYMARIE
CSMF	Aurélia GUEPRATTE
CSMF	Georges SIAVELLIS
SML	Mardoche SEBBAG
SML	Marc ROZENBLAT
FMF	Bernard ELGHOZI
FMF	Geneviève RICHARD
FMF	Jean-Paul HAMON
MG	Richard HANDSCHUH
MG	Josyane DELOFFRE
MG	Yohan SAYNAC
UC	Jean-Marc SPIRA

Commission collège spécialistes hors médecine générale

SYNDICAT	ÉLU
UASLB	Bertrand de ROCHAMBEAU
UASLB	Patrick SIMON-LANEUVILLE
UASLB	Luc REFABERT
UASLB	Elie WINTER
UASLB	Luc SULIMOVIC
UASLB	Philippe CADI
UFMLS	Valérie BRIOLE
UFMLS	Lamia SLITINE
UFMLS	Jérôme LE MAGREX
CSMF	Salim BENABADJI
CSMF	Patrick ASSYAG
CSMF	Marc SYLVESTRE
SML	Sophie BAUER
SML	Pierre BHAVSAR
FMF	Bernard HUYNH



COORDONNATEURS

Annexe 3

LES GROUPES DE TRAVAIL

PLATEAUX TECHNIQUES LOURDS

Docteur Sophie BAUER
 Docteur Salim BENABADJI
 Docteur Valérie BRIOLE
 Docteur Philippe CADI
 Docteur Jérôme HORVILLEUR
 Docteur Antoine SOPRANI

JEUNES MÉDECINS SPÉCIALISTES

Docteur Pierre BHAVSAR
 Docteur Bernard HUYNH
 Docteur Lamia SLITINE
 Docteur Elie WINTER

JEUNES MÉDECINS GÉNÉRALISTES

Docteur Xavier GEANTY
 Docteur Aurélia GUEPRATTE
 Docteur Geneviève RICHARD
 Docteur Mardoche SEBBAG
 Docteur Jean-Marc SPIRA

ESS

Docteur Patrick ASSYAG
 Docteur Valérie BRIOLE
 Docteur Patrick SIMON-LANEUVILLE
 Docteur Luc SULIMOVIC
 Docteur Marc SYLVESTRE

PDSA-SAS

Docteur Jean-Marc SPIRA
 Docteur Laurent De BASTARD
 Docteur Bernard ELGHOZI
 Docteur Jean-Paul HAMON
 Docteur Benoit LABENNE
 Docteur Nathalie LEROY
 Docteur Philippe NIN
 Docteur Philippe PARANQUE
 Docteur Arnaud SAADA
 Docteur Mardoché SEBBAG

CPTS

Docteur Bernard ELGHOZI
 Docteur Marc BAILLARGEAT
 Docteur Richard HANDSCHUH
 Docteur Nathalie LEROY
 Docteur Natacha REGENSBERG de ANDREIS
 Docteur Mardoché SEBBAG
 Docteur Delphine TORTIGET
 Docteur Eric WEINBERG

SPORT-SANTÉ

Docteur Yves DERHY
 Docteur Rachida INAOUI ROZE
 Docteur Benoit LABENNE
 Docteur Nathalie LEROY
 Docteur Philippe NIN
 Docteur Philippe PIZZUTI
 Docteur Marc ROZENBLAT
 Docteur Mardoché SEBBAG
 Docteur Daniel SCIMECA
 Docteur Delphine TORTIGET
 Docteur Vanessa VIOMESNIL
 Docteur Eric WEINBERG

RSE

Docteur Laurent de BASTARD
 Docteur Valérie BRIOLE
 Docteur Richard HANDSCHUH
 Docteur Rachida INAOUI ROZE
 docteur Philippe PIZZUTI
 Docteur de ROCHAMBEAU
 Docteur Marc ROZENBLAT
 Docteur Arnaud SAADA
 Docteur Agathe SCEMAMA
 Docteur Daniel SCIMECA
 Docteur Mardoché SEBBAG
 Docteur Patrick SIMON-LANEUVILLE
 Docteur Marc SYLVESTRE

* Coordonnateurs



URPS
MÉDECINS LIBÉRAUX
ILE-DE-FRANCE